

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84 — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

## SOMMAIRE

A nos adhérents.....	41
Liste des souscripteurs.....	41
Les difficultés de la France en Syrie : leurs causes, par HENRI FROIDEVAUX.....	43
L'œuvre éducatrice de la France en Syrie, par J.-P. BELIN.....	46
La question de l'éducation dans l'Inde anglaise, par PAUL MARTIN.....	53
Indochine. — L'esprit annamite et les nécessités du commerce.....	58
Levant. — Les affaires du Levant à la Chambre des Députés. — L'Arménie, Etat indépendant. — Les incidents de Syrie. — La vie économique en Pales- tine.....	59
Extrême-Orient. — Chine : L'activité industrielle japonaise ; ses progrès en 1917.....	64
Japon : Les Japonais aux Nouvelles-Hébrides.....	64
Asie anglaise : Fêtes en l'honneur de la paix. — La situation. — Grèves à Bombay. — Le Congrès national d'Amritsar. — La question du califat. — Les troubles du Pendjab. — La réforme constitu- tionnelle. — Questions commerciales.....	65
Bibliographie. — La question du Liban après la guerre, par ADIB PACHA.....	67
CARTE	
Populations et Religions de la Syrie.....	45

## A NOS ADHÉRENTS

*Nombre de nos adhérents ont répondu de la manière la plus aimable et la plus empressée à l'appel que nous leur avons adressé, et nous ont envoyé eux-mêmes leur cotisation pour l'année 1920 sans attendre que nous leur en fassions présenter la quittance. Nous leur en exprimons ici tous nos remerciements.*

\*  
\*\*

*Nous prions nos souscripteurs de vouloir bien prendre en note que, désormais, sauf avis contraire formellement exprimé, le Comité adressera simplement sa carte à chaque adhérent qui lui aura fait parvenir sa cotisation. L'Asie française insérera toujours, d'autre part, le nom de tout souscripteur et le chiffre de sa cotisation.*

\*  
\*\*

*Nous ne saurions, par ailleurs, que répéter à nos adhérents ce que nous avons déjà dit. Les circonstances justifient notre appel. L'heure du traité de paix approche et nous avons plus que jamais besoin d'étudier les questions du Levant et aussi d'Extrême-Orient. Que nos adhérents nous aident donc à développer notre publication, qu'ils nous permettent d'y insérer tous les documents utiles à leur communiquer. Ce leur sera le moyen de se mettre eux-mêmes plus complètement au courant des questions d'Asie, et aussi de les faire connaître du grand public.*

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. le lieutenant-colonel Mensier, Tripoli de Syrie.	15	»
Société des Etudes Indochinoises de Saigon....	25	»
Ministère de la Guerre : Etat-Major de l'Armée, Section d'Afrique.....	30	»
Compagnie du Canal Maritime de Suez, à Paris.	12	»
Bibliothèque des Officiers du 22 <sup>e</sup> Colonial, Mar- seille.....	25	»
A reporter.....	107	»







# LES DIFFICULTÉS DE LA FRANCE EN SYRIE

## LEURS CAUSES

Les informations publiées depuis quelque temps par la presse française, et surtout par la presse britannique, représentent la situation comme assez sérieuse dans les pays du Levant placés sous le contrôle de la France. Partout des troubles se sont produits, en Cilicie, dans le Liban et jusqu'à Beyrouth. M. Marcel Cachin, au cours d'une récente interpellation, s'est fait, à la Chambre des députés, l'écho, sinon l'interprète autorisé, de l'émotion produite par l'annonce des différents conflits qui ont surgi çà et là entre Français et indigènes. Il ne sera pas question ici de ces incidents, sur lesquels nos lecteurs trouveront des renseignements précis dans une autre partie de *L'Asie française*; mieux vaut, à tous égards, en rechercher, à cette place, brièvement les causes.

\* \* \*

Parmi ces causes, il convient avant tout de faire une place à la multitude et à la diversité des races de la Syrie. Nous y avons, dès le mois de décembre dernier, fait une brève allusion et nous nous réservons de revenir sur ce sujet dès que les événements nous en laisseront le loisir. Contentons-nous, sur ce point, pour aujourd'hui, de quelques indications très sommaires.

Un simple coup d'œil jeté sur une carte ethnographique de la contrée suffit pour faire comprendre quelle véritable mosaïque de peuples habite la Syrie; nul besoin de la commenter longuement. Voici un pays qui est un carrefour où se croisent des routes très importantes, venues de la mer Noire, du golfe Persique, de l'Arabie et de l'Égypte. Depuis les temps préhistoriques, très nombreuses et très diverses s'y sont succédé les invasions; depuis lors aussi, des individus ou des groupes désireux de conserver leur indépendance, leurs croyances et leurs coutumes se sont réfugiés dans ses cantons montagneux; là même enfin, ou non loin de là, sont nées quelques-unes des doctrines religieuses qui ont été accueillies avec le plus de faveur et qui sont pratiquées par le plus grand nombre de fidèles. Comment un tel pays ne garderait-il pas quelques traces de ces événements, qui furent si considérables?

Il les garde, en effet, dans la composition de sa population et dans le nombre des religions que pratiquent ses habitants.

En réalité, une dizaine de races vivent sur les quelque 200.000 kilomètres carrés que couvre la Syrie tout entière: Arabes, Turcs, Arméniens,

Juifs, Kurdes, Grecs, etc., superposées à ces anciennes populations (Hittites, Phéniciens, Philistins, Chananéens, etc.), dont nous connaissons fort mal les traits même primordiaux et qu'on désigne d'ensemble sous le nom de « Syriens ». Sans doute, avec le type arménoïde et avant lui, est-ce le type arabico-sémitique qui domine dans la contrée; sans doute encore, l'aire de la langue arabe (car il faut tenir compte des langues aussi bien que des races), y est-elle la plus étendue; mais combien peu ces facteurs présentent-ils d'importance à côté du facteur religieux! Pour le politique, celui-là est de beaucoup le plus considérable, et même, peut-on dire, presque le seul digne d'attention. Seule en Syrie, en effet, la religion fait la nationalité; tandis que la variété des races n'entraîne pas de revendications nationales distinctes, la différence des croyances amène des hommes de races différentes à se tenir pour frères, quelle que soit leur origine. Or, on compte en Syrie près de trente sociétés religieuses différentes, n'ayant toutes qu'un trait commun: la haine des Turcs; d'autre part les différences de foi ont une répercussion profonde sur les mœurs. Rien, par conséquent, de moins homogène au point de vue *religions*, et donc, au point de vue *civilisations* comme au point de vue ethnique même, que les populations de la Syrie.

On n'en trouvera pas ici une énumération détaillée; on ne montrera pas non plus à cette place quels antagonismes religieux font, très fréquemment, des populations de la Syrie des adversaires à peu près irréconciliables les uns des autres. Ce sont là, cependant, sujets d'importance, et nous y reviendrons quelque jour plus à loisir. Mais il suffit de ces indications très brèves pour faire immédiatement comprendre comment, du fait même de la diversité de ses éléments ethnographiques bien plutôt qu'ethniques, extrêmement délicate, pour ne pas dire plus, est la situation de ceux qui assument la lourde tâche de présider au relèvement de la Syrie.

Ainsi, du fait de la géographie ou, pour être plus exact, du fait de la diversité et de l'antagonisme des croyances des populations que nous entreprenons de guider, l'œuvre assumée là-bas par la France ne peut pas s'accomplir sans difficultés ni heurts, même dans les conditions les plus favorables... Et un examen impartial de la situation nous oblige à reconnaître qu'à l'heure actuelle, les circonstances sont loin de nous être favorables.

\* \* \*

Embrassons-nous d'un seul coup d'œil la situation de l'Empire Ottoman tout entier, nous le voyons en proie, à l'heure présente, à une très grande effervescence. De tous les côtés les nationalistes s'agitent, non pas seulement dans la péninsule d'Anatolie, d'où est parti le mouvement, mais sur les rives occidentales des Détroits. Il n'est pour ainsi dire pas de jour où les quotidiens ne nous apportent quelque nouvelle qui ne



montre combien considérable est l'ébullition des esprits, soit dans les parties européennes de l'Empire Ottoman, soit en Asie Mineure, où la manière dont les Grecs se sont comportés aux environs de Smyrne a exaspéré les populations musulmanes. Comment cette effervescence qui, des vilayets les plus septentrionaux de l'Anatolie, a fait tache d'huile, n'aurait-elle pas gagné les confins des régions d'influence française, ou même n'aurait-elle pas pénétré jusqu'en plein cœur des zones bleue et A de l'accord de 1916?

Un de nos collaborateurs exposera prochainement ici, dans son ensemble, l'histoire du mouvement nationaliste; nous n'aurons garde, par conséquent d'empiéter sur son domaine, ni de remonter aux origines de ce mouvement. Du moins sommes-nous en droit de dire que l'état d'incertitude dans lequel demeurent depuis seize mois les Ottomans sur le sort futur qui leur est réservé est bien une des causes de l'état d'ébullition toujours croissante où se trouve aujourd'hui la Turquie. Le sultan n'a pas ménagé les avertissements aux Alliés; à plus d'une reprise, il leur a demandé de se hâter de lui faire connaître leurs conditions... Et les Alliés n'ont pas encore, depuis le mois de juillet dernier, répondu à son désir.

Sans doute le problème est-il particulièrement délicat, et on ne saurait trop réfléchir ni causer — autrement dit, échanger des idées et discuter des solutions — avant de rédiger l'instrument de paix et d'en coucher par écrit les diverses clauses. Sans doute aussi fallait-il régler le sort d'autres puissances... Mais en tardant comme on l'a fait, n'a-t-on pas laissé aux Turcs vaincus, mais non point désarmés, la faculté de se ressaisir, et même, peut-être, de se laisser gagner par la propagande bolcheviste? Voilà comment les Turcs, ou du moins les nationalistes turcs, ralliés autour d'un programme pan-turc qu'avaient déjà naguère adopté les Jeunes-Turcs, ont contribué à nous susciter des difficultés en Syrie.

\* \* \*

D'ailleurs, ils ne sont nullement les seuls auteurs ou plutôt les seuls instigateurs de ces difficultés, et à côté de cette cause de retard — la peine éprouvée par les Alliés à se mettre d'accord — en voici une autre: Français, Anglais et Italiens pouvaient-ils, naguère, agir en dehors des Américains et sans en tenir compte? Et avant de répondre à la Sublime Porte et de lui faire connaître leurs volontés, la plus élémentaire courtoisie ne leur imposait-elle pas d'attendre que les Etats-Unis eussent manifesté leurs intentions? Dans l'espoir que les Américains assumeront un mandat ici ou là — en Arménie, par exemple, — les Alliés ont donc attendu très longtemps, trop longtemps peut-être — M. Lloyd George semble l'avoir récemment donné à entendre aux Communes — et de cette attente presque interminable, dont ils sortent à peine, nous avons incontestablement pâti.

Voilà, comment, pour nous avoir laissés dans

l'incertitude au sujet de leurs intentions et de leur participation aux affaires du Levant, les Américains se trouvent dans une certaine mesure responsables de nos difficultés actuelles en Syrie.

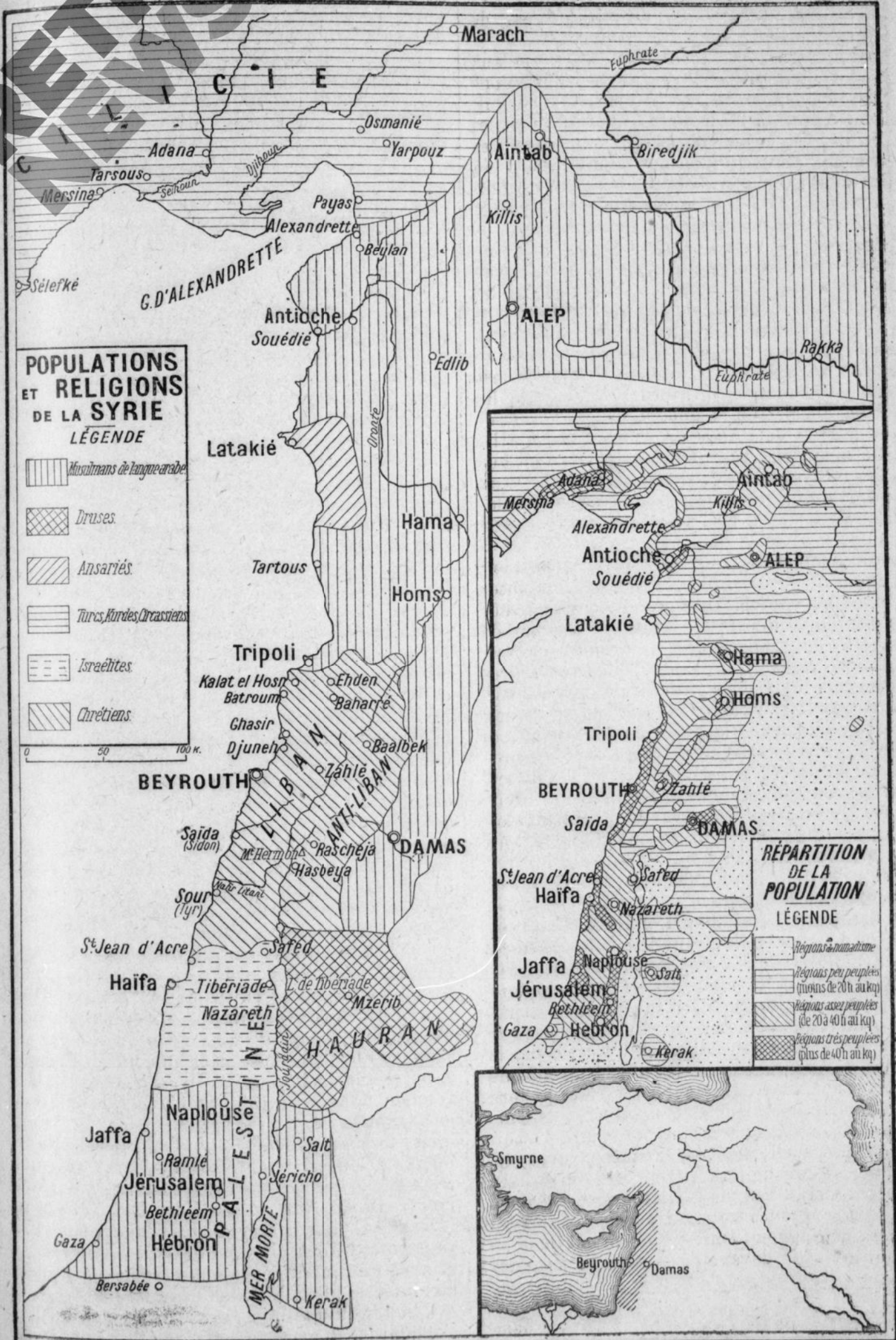
Ne le sont-ils pas d'une autre manière encore? par cette enquête qu'ils ont instituée, et dont il serait bien intéressant de raconter l'histoire? Passons... Aussi bien ne tenons-nous pas les Américains pour seuls responsables. Autant et beaucoup plus qu'eux, nous sommes en droit de considérer comme tels nos excellents amis d'outre-Manche.

\* \* \*

Si le gouvernement britannique, le jour où il est entré dans la guerre, l'a fait avec une remarquable décision, s'il s'y est ensuite graduellement « enfoncé jusqu'aux épaules » et s'il a joué le *fair play* avec une loyauté à laquelle nous avons le devoir de rendre hommage, tous ses collaborateurs ne se sont malheureusement pas comportés de la même manière. Un certain nombre d'entre eux — des officiers supérieurs ou autres et des fonctionnaires coloniaux en particulier — n'ont vu dans la lutte qu'un moyen de servir les intérêts anglais envers et contre tous, de faire coup double, et de nuire à leurs propres alliés tout en mettant à mal leurs ennemis. Ils ont inventé le khalifat arabe, avec l'idée de l'utiliser à la fois contre les Turcs Ottomans alliés des Allemands, et contre les Français, dont le prestige dans le Levant leur portait ombrage, et ils en ont à plaisir exagéré l'importance, très minime en réalité. Tandis que nous étions immobilisés sur le front d'Occident et à Salonique, d'où nous tentions de donner la main aux malheureux Serbes, ils ont fait appel à notre dévouement à la cause commune et nous ont arraché, en invoquant les intérêts généraux de l'Entente, la ratification de cette cession des quatre grandes villes de la Syrie intérieure, qu'ils avaient faite par avance à l'émir Feïçal et à laquelle ils se gardaient bien, de leur côté, de donner un équivalent. Plus tard, ils ont persécuté nos protégés et travaillé de leur mieux à donner aux indigènes l'impression que nous étions incapables de les défendre, puisque nous assistions sans mot dire à leur arrestation et aux vexations dont ils étaient victimes; ils ont retardé de tout leur pouvoir le retour de nos compatriotes même les plus inoffensifs; enfin, le jour où ils ont dû subir leur présence en Syrie, ils les y ont traités, même dans la zone bleue, même de simples religieuses, — le fait est triste à constater — en véritables ennemis, et plus mal qu'ils ne traitaient les Allemands eux-mêmes. Cependant, par la protection dont ils disaient l'émir Feïçal couvert par l'Angleterre, ils créaient dans la zone arabe (ou du moins dans la partie A de cette zone) une surexcitation dangereuse; et non contents de détourner vers l'Egypte le commerce de la Syrie, ils armaient les forces arabes, recrutées en hâte, de fusils, de mitrailleuses et d'autos blindées!

Fantaisies de cerveaux atteints du délire de la







persécution et mécontents de la tournure que prennent les événements, diront sans doute quelques-uns. Faits bien avérés au contraire. A-t-on pu démentir M. Clemenceau, le jour où il a déploré l'« imprudence » avec laquelle les Anglais avaient laissé aux Arabes, en abandonnant les points où les troupes françaises devaient les remplacer, des armes perfectionnées, et des moyens militaires qui ne pouvaient servir que contre nous? Et pourra-t-on nous démentir si nous affirmons que, dans des contrées que l'accord de 1916 a formellement reconnues comme protégées par la France, officiers et agents britanniques se sont toujours efforcés de se faire passer pour les maîtres, et pour les seuls maîtres? De là, en Cilicie, au début de l'année 1919, à la faveur des difficultés dont M. Gustave Gautherot a raconté l'histoire (1), plus d'une substitution de l'autorité britannique à l'autorité française, et le retard, jusqu'en mai, du transfert de renforts militaires français; de là encore, dans les districts situés à l'Est de l'Amanus et au Nord d'Alep, (c'est-à-dire dans des districts appartenant à la zone A de l'accord de 1916), de là, en juin et en juillet, la diffusion d'une proclamation « à la nation Kurde » où il n'était systématiquement question que des seuls Anglais, et non point des Alliés. C'est uniquement au nom du Gouvernement britannique, qu'y parlait le général Gregory, commandant en chef des troupes d'occupation britannique dans la zone d'Alep; c'est lui seul qui affirmait « ne garder aucun sentiment de vengeance contre les Kurdes qui ont commis des agissements blâmables pendant la durée de la guerre mondiale »; c'est lui seul aussi qui déclarait « désirer que le texte de cette déclaration fût mot à mot appliqué ». Pure inadvertance, sans aucun doute; mais combien profitable aux Anglais! On sait combien nombreux sont les Kurdes dans ces districts qui confinent au Sud-Ouest à leur pays. Là (on le sait aussi) se trouvent quelques-uns des points où nous avons eu, ces temps derniers, quelques-unes de nos plus sérieuses difficultés, Marach entre autres. Les menées des jeunes Turcs, dont a parlé M. Gautherot dans son article, et celle des nationalistes de Mustafa Kemal sont sans aucun doute pour beaucoup dans ces difficultés; mais n'est-il pas possible de penser que la proclamation du général Gregory y est aussi pour quelque chose? N'est-il pas permis d'établir une corrélation entre cette proclamation, si rassurante pour les Kurdes ayant commis « des agissements blâmables pendant la durée de la guerre mondiale », et les événements qui se sont récemment passés au Nord d'Alep? Et ne voit-on pas facilement, sans même qu'il soit besoin de les expliquer, les rapports qui existent entre celle-ci et ceux-là? La relève des troupes britanniques par les troupes françaises n'aura pas été sans inquiéter les Kurdes qui avaient quelques peccadilles — ou davantage — sur la conscience;

(1) *Les troupes françaises en Cilicie* (Le Correspondant, 25 octobre 1919, p. 193-212, carte).

de là, pour eux, un nouveau motif, s'ajoutant à beaucoup d'autres, de désirer se débarrasser des Français tout nouvellement arrivés.

Voilà comment nous sommes en droit de tenir les Anglais ou, pour parler plus exactement, certains Anglais comme ayant leur part de responsabilité dans les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement en Syrie.

\*  
\*  
\*

On pourrait ne pas aller plus loin, et clore dès maintenant la petite enquête à laquelle nous nous livrons ici. Mais cette enquête serait-elle complète? Non sans doute; nous devons, en toute impartialité, approfondir davantage encore cette sorte d'examen de conscience, et après avoir fait la part du prochain, rechercher si nous n'avons pas quelque chose à nous reprocher à nous-mêmes.

Hélas oui! nous avons beaucoup à nous reprocher, puisque nous avons à nous reprocher de n'avoir pas su *vouloir* avec assez d'énergie.

Je m'explique.

Dès la seconde année de la guerre, au mois d'avril 1915, paraissait dans le *Geographical Journal* une remarquable carte du continent noir et de la répartition nouvelle de ses différentes parties, telle que la concevait un de ces coloniaux anglais qui ne nous aiment pas (un ouvrage de lui, *the Partition of Africa by alien Races*, en fournit de nombreuses preuves) et qui veulent ardemment pour l'Angleterre la maîtrise de toutes les terres aussi bien que de toutes les mers. L'œil des géographes ne se lassait pas d'étudier cette carte, ou du moins d'en examiner les parties qui semblaient les plus intéressantes: le Cameroun, le Deutsch-Südwestafrika et l'Afrique orientale allemande; il en négligeait, hélas! la partie vraiment essentielle, c'est-à-dire le coin nord-oriental, extérieur à l'Afrique, celui où sir Harry H. Johnston (tel est le nom de cet éminent spécialiste) donnait une représentation graphique de ses idées sur le partage de quelques unes des contrées relevant encore de l'Empire Ottoman... Plusieurs géographes français, et non des moindres, ont cependant remarqué dès ce moment, avec surprise et peine à la fois, quelle part minime était réservée à la France en Syrie, pour la remercier de ses loyaux services et de ses sacrifices de tous genres. Peut-être les diplomates ont-ils fait la même remarque; dans tous les cas, ils n'ont pas su résister aux exigences britanniques, et le jour où M. François Georges-Picot a transmis au quai d'Orsay l'énoncé des demandes formulées par les Anglais en faveur de l'émir Feïçal, il a été invité à ne pas les rejeter mais, tout au contraire, à y donner l'acquiescement du Gouvernement français. Il est vrai qu'à ce moment chacun, en France, ne regardait que nos fronts du Nord et du Nord-Est; mais n'appartenait-il pas aux spécialistes d'en détourner les yeux pour veiller ailleurs, de toutes leurs forces et avec une intelligence aussi lucide que jamais, aux intérêts bien entendus de notre pays?

Ils ont voulu le faire, sans aucun doute; mais s'étaient-ils préparés à leur rôle? Et ont-ils su,



le moment voulu, parler avec la fermeté nécessaire? Nous éprouvons d'ordinaire, en France, une sorte de pudeur maladive, lorsque nous sommes invités à formuler nos demandes; nous avons gêne, sinon honte, à les exposer, et nous craignons toujours de paraître trop réclamer. Légitime — peut-être — pour un particulier, une telle gêne ne l'est pas pour des diplomates qui parlent au nom de leur pays, surtout lorsqu'ils s'adressent à des Anglais. Pour nos amis, en effet, toute négociation n'est-elle pas une affaire, et ne doit-elle pas être traitée comme telle? et n'avons-nous pas, dès lors, chance de nous faire mal comprendre et mal juger, si nous parlons avec embarras et réserve, hésitation et réticence? L'Anglais aime les situations franches et les idées nettes, et c'est tout bénéfique pour ses interlocuteurs d'expliquer carrément leurs désirs; sans doute discutera-t-il, et beaucoup parfois, mais il finira toujours par se laisser convaincre par une argumentation solide autant que courtoise, et par une volonté énergique et sûre de son fait... Avons-nous eu la volonté, le courage de parler naguère à nos amis d'outre-Manche, le langage qu'il convenait? de répondre négativement à des demandes vraiment trop fortes et de faire connaître, pleine et entière, notre propre pensée?

Avons-nous eu enfin, au mois de juillet dernier, au lendemain de la signature de la paix de Versailles, la fermeté de discuter point par point avec nos Alliés les conditions à imposer à la Turquie? Leur avons-nous montré comme il convenait, aux Américains et aux Anglais, l'urgente nécessité de régler la question des Détroits, le sort de Constantinople et celui de l'Empire ottoman? Non, sans doute, puisque c'est M. Clemenceau, président de la conférence, qui a signifié leur congé temporaire aux ambassadeurs turcs par la lettre que l'on sait. Une fois encore, alors que nos diplomates de carrière comprenaient qu'il fallait agir sans retard, ils n'ont pas su *vouloir* avec toute l'énergie convenable.

C'est de tout cela, de notre mollesse, de nos propres erreurs comme de celles de nos Alliés, de l'agitation musulmane et aussi des complications ethniques existant en Syrie, que les agents de la France subissent aujourd'hui les conséquences dans les pays du Levant placés sous notre influence par l'accord, tout provisoire et sujet à révision, de mai 1916.

\*  
\* \*

Quand nos représentants sont partis en Syrie, il y a quelques mois, le gouvernement français ne se faisait aucune illusion sur les difficultés qui les attendaient là-bas, un peu plus tôt ou un peu plus tard. Eux-mêmes, le général Gouraud et ses collaborateurs, voyaient avec netteté la situation, et ils étaient décidés d'agir de leur mieux pour y porter remède. Reste seulement à savoir si, depuis ce moment, Paris a toujours collaboré avec eux comme il eût convenu, et s'il n'a pas, parfois, malencontreusement contenu ou gêné leurs initiatives. Du moins pouvons-nous constater avec

satisfaction qu'on semble vouloir, aujourd'hui, réparer plusieurs des défaillances ou des erreurs d'hier.

Il en est ainsi de tous les côtés, en France et hors de France. La Conférence interalliée travailla à Londres, avec activité, à l'élaboration du traité de paix avec la Turquie; pour autant que les informations des journaux permettent de s'en rendre compte, elle paraît travailler dans un esprit qu'elle n'avait pas naguère, et qui a toujours été celui de la France. Ses membres le font, d'autre part, avec une remarquable activité comme aussi avec la ferme volonté de demeurer étroitement unis. Puisse cette volonté résister à l'épreuve de la discussion des questions de l'Asie Mineure, de la Syrie et de la Mésopotamie! La France, dont les intérêts sont toujours si considérables et sont souvent prépondérants dans ces pays du Levant, a le sentiment très net d'y avoir naguère été lésée; elle se rend compte aussi que certains Anglais ont une part réelle de responsabilité dans les derniers événements de Syrie. Elle serait heureuse de voir le gouvernement britannique renoncer, par l'instrument définitif de paix, aux entraves que quelques-uns de ses agents lui ont, naguère, presque imposées; elle attend de lui, en Syrie, le traitement équitable auquel elle a droit.

Il y a quelques jours, à la Chambre des lords, lord Curzon disait qu'il importait à l'Angleterre de rester toujours en très étroite coopération avec ses Alliés et principalement avec la France. Nos deux nations, expliquait-il, sont les protectrices naturelles des destinées du proche Orient et des régions situées au delà. Rien de plus exact; rien que de naturel, par conséquent, à ce que notre nouveau ministre des Affaires étrangères, notre nouveau président du Conseil, M. A. Millerand, ait fait écho à ces paroles de lord Curzon et déclaré, de son côté, la ferme volonté qu'ont la France et l'Angleterre de demeurer étroitement unies. Mais il en est des unions politiques comme des unions matrimoniales: la bonne intelligence, l'entente ne s'y perpétuent que grâce à des concessions *réiproques*, consenties librement et de plein gré.

HENRI FROIDEVAUX.

---

## L'Œuvre éducatrice de la France

### EN SYRIE

L'œuvre que la France a accomplie en Syrie est une des plus belles dont puisse se glorifier une nation civilisée. Dans aucun autre pays peut-être, notre action n'a été aussi complète, aussi désintéressée, aussi féconde. Nous n'avons recherché en allant en Syrie aucun des avantages qu'ont coutume d'espérer les peuples européens, quand ils vont fonder au loin des colonies. Ce n'est ni une ambition politique, ni un désir de propagande religieuse, ni une intention d'exploiter



lation économique qui nous y a poussés. Le gouvernement n'a pas pris l'initiative du mouvement; des intérêts particuliers ne s'y sont pas taillé égoïstement leurs parts. Il semble que ce soit la France tout entière, et ce qu'elle a de plus noble et de plus généreux, qui se soit penché vers la Syrie pour lui apporter tous les bienfaits qu'une grande nation puisse donner à un peuple longtemps opprimé. Elle y a organisé d'abord les secours matériels et moraux que lui suggéra sa charité et l'aide intellectuelle qu'elle peut dispenser grâce aux ressources de son enseignement.

On peut dire sans exagération que la France est la grande éducatrice de la Syrie et la France tout entière, dans toutes ses provinces, avec toutes ses classes sociales et toutes ses opinions. Si les artisans les plus nombreux et les plus actifs de cette grande œuvre d'enseignement français en Orient ont été les membres de nos congrégations religieuses, ils ne sont pas les seuls à y avoir fait rayonner notre influence. A côté de leurs écoles, se rencontrent celles des œuvres protestantes, de l'Alliance israélite, de la Mission laïque; à côté des classes qu'ouvraient dans les campagnes les Jésuites ou les Capucins, on trouve les Facultés ou l'École d'ingénieurs organisées par les Facultés de Lyon; et parmi les nombreux ordres qui ont envoyé des missions en Syrie, on voit les Sœurs de la Charité de Besançon, aussi bien que les religieuses de Saint-Joseph de Lyon ou que la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue.

Au moment où la guerre finissait et où la France pouvait se préparer à reprendre sa place dans un pays qui attendait son retour après la longue et brutale séparation de ces cinq années, le Congrès de Syrie, qui s'est réuni au début de janvier 1919 sur l'initiative de la Chambre de commerce de Marseille, a été fort heureusement inspiré en créant une section de l'enseignement, en y faisant exposer par les hommes les plus compétents les résultats qu'avaient obtenus les différentes écoles françaises en 1914 et en y faisant approuver des vœux où est précisée l'œuvre qui reste à accomplir (1).

Un index des établissements scolaires en Syrie, dressé avec beaucoup de méthode par M. Delpech, professeur à la Faculté de droit de Dijon, permet très utilement de se rendre compte de la place considérable que tient la France dans cette œuvre éducatrice. Cette liste contient près de huit cents écoles et collèges. Sur ce nombre une soixantaine à peine appartiennent à des étrangers, mission américaine, missions britanniques des presbytériens anglais ou de l'Église libre écossaise, Société russe de Palestine, œuvres italiennes, diaconesses allemandes. Presque toutes ces écoles se trouvent d'ailleurs dans de grandes villes et surtout en Terre Sainte, à Jérusalem, Bethléem, Nazareth.

(1) Chambre de Commerce de Marseille. *Congrès français de la Syrie* (3, 4 et 5 janvier 1919), séances et travaux. Fascicule III: *Section de l'enseignement*. Paris, Édouard Champion; Marseille, Secrétariat de la Chambre de Commerce, 1919, in-8° de 190 pages.

\* \* \*

Les congrégations françaises, au contraire, étendent leur influence sur le pays tout entier en allant donner l'enseignement primaire dans les campagnes mêmes. Cette œuvre de pénétration pacifique, qui a répandu la connaissance et l'amour de la France dans toute la Syrie, a surtout été accomplie par les Jésuites, les Lazaristes et les Capucins. Le R. P. Dides, dans le rapport qu'il a présenté au Congrès de Marseille sur les écoles primaires de campagne estime, d'après une statistique dressée en 1913, que la Société de Jésus avait alors 77 écoles de garçons, 60 écoles de filles, 144 maîtres, 191 maîtresses; 10.654 élèves y étaient instruits, dont 1.759 apprenaient le français. Mais là même où on n'enseignait pas la langue française, on inspirait toujours l'amour de la France. Et le R. P. Dides, estimant que ces 10.000 enfants se renouvellent dans ces écoles à peu près tous les cinq ans, évalue à 40.000 le nombre des petits Syriens et des petites Syriennes qui en sont sortis entre 1894 et 1914. Le nombre des écoles de campagnes des Lazaristes et des Capucins étant à peu près égal, on peut compter que 70.000 à 80.000 enfants ont ainsi reçu l'éducation grâce aux Français.

Les Jésuites français ont commencé à organiser leur mission de Syrie en 1843. En trois ans ils créèrent cinq écoles à Bikfaïa, dans le Liban, puis à Maallaka, aux confins du Liban et de la Cœlé-syrie et à Beyrouth, enfin à Zahlé et à Ghazir. En 1859, ils avaient deux postes nouveaux à Deir-el-Kamar et à Saïda; ils comptaient en tout 1.500 élèves. Après les massacres de l'année 1860, leur œuvre scolaire subit un léger recul. Leur zèle s'emploie surtout à distribuer des secours aux orphelins. Mais à partir de 1870, leur action s'étend dans les vilayets. De Saïda ils vont à Sour, en suivant la côte et jusqu'à Safed, dans la Haute-Galilée près du lac de Tibériade. De Zahlé, ils gagnent Baalbek, Ras-Baalbek, Qaa; en 1871 ils fondent leur orphelinat agricole de Tanail, et ils s'installent dans les contreforts du Liban, vers le Sud; en 1891 ils pénètrent à Damas et sur la demande du gouvernement de Gambetta, un missionnaire s'avance dans la région du Hauran, peuplée de Druses, qui ne reconnaissent que nominalelement la suzeraineté du sultan. Il ouvre des écoles dans plusieurs villages et se fixe lui-même à Dhamet-el-Oulia, au centre du Ladja, en 1884. Il arrive bientôt à ouvrir dans cette région douze écoles, dont deux sous la tente pour les Bédouins nomades. Mais le gouvernement ottoman ne toléra pas longtemps la présence du missionnaire au milieu des Druses; il dut revenir à Nejran, puis à Damas; le nombre de ses écoles fut réduit à quatre.

Cependant, depuis 1882, la Mission s'était établie à Homs, d'où elle rayonnait dans le pays du Akkar et au nord de Tripoli. En 1894, elle avait 141 écoles de garçons et 38 de filles, avec 209 maîtres et 95 maîtresses, 8.304 garçons et 3.241 filles. Son influence s'étendait sur le pays compris entre



Alep au Nord et le lac de Tibériade au Sud, la côte à l'Ouest et la montagne des Druses au Sud-Est de Damas. Depuis cette époque la situation, tout en se modifiant un peu, s'est à peu près maintenue, puisqu'en 1913 la Mission donnait encore l'enseignement à 10.654 élèves.

On imagine volontiers les difficultés auxquelles se sont heurtés les Jésuites pour organiser ces écoles. La plus grave était l'absence d'un personnel enseignant suffisamment formé. De 1843 à 1857 les missionnaires, créant surtout des écoles près de leurs résidences, pouvaient surveiller les maîtres qu'ils choisissaient un peu comme ils pouvaient dans le clergé maronite ou parmi les pères de famille pourvus d'une instruction moyenne.

En 1857, le supérieur de la Mission, soucieux de donner plus d'autorité à l'enseignement de ses maîtres, crée deux congrégations : l'une pour les garçons, celle des Xavériens, soumis à une règle, formés par une discipline spéciale, donne de bons éducateurs, inspirés par un haut idéal et qui réussissent, surtout dans le Liban et la Haute-Galilée. Mais le recrutement des Xavériens ne tarde pas à devenir de plus en plus difficile ; en 1875 il faut abandonner l'expérience. L'autre congrégation, créée en 1857, formait des maîtresses pour les filles, les Sœurs indigènes des Sacré-Cœurs de Jésus et de Marie, plus vulgairement appelées Mariamettes. Plus heureuse que celle des Xavériens, cette œuvre n'a pas cessé de rendre les plus grands services ; toutes les Mariamettes, nées dans le pays, sachant l'arabe, sont universellement estimées ; depuis quelques années, elles apprennent toutes le français, et sont à même de l'enseigner. Elles avaient avant la guerre 60 écoles et environ 5.000 élèves.

A partir de 1875, après la dissolution de la congrégation des Xavériens, la Mission s'adressa pour enseigner dans les écoles de garçons à des prêtres indigènes, dont quelques-uns sortaient des écoles françaises, à des laïques rémunérés ou à des Frères maristes. Toutes ces écoles sont surveillées par des missionnaires chargés spécialement de leur direction dans chacune des neuf résidences et qui doivent visiter chaque école au moins une fois par mois à des jours différents et sans se faire annoncer. Des notables du pays et des représentants des familles sont invités deux fois par an à assister aux examens qu'on fait passer aux enfants devant eux.

Pour obtenir un corps enseignant plus stable et mieux formé, les Pères ont essayé tout récemment de créer une école normale dans l'orphelinat agricole de Tanail. Cette maison a été bâtie peu après les massacres de 1860 sur un terrain que Napoléon III obtint du gouvernement ottoman, à titre d'indemnité (cinq religieux avaient été victimes de la cruauté des Druses). Ce terrain, représentant 200 hectares et évalué à 8.000 francs, avait été pris au sud de Zahlé dans un immense marécage fréquenté en hiver par les loups et infesté l'été par les Bédouins pillards. Les Pères réussirent à assainir ce domaine et à y installer

vers 1890 cinquante orphelins, qui y recevaient un enseignement général élémentaire et des notions de jardinage ou de différents métiers manuels. Les plus intelligents d'entre eux suivaient des cours de français. C'est là que l'on décida en 1910 de fonder une école normale à côté de l'orphelinat. On en devait recruter les élèves parmi les meilleurs élèves des écoles de villages, leur donner un enseignement gratuit d'arabe et de français et des directions pédagogiques. Un diplôme devait sanctionner ces études. Les élèves devaient s'engager, avec l'agrément écrit de leurs parents, à enseigner pendant au moins dix ans dans les écoles de la Mission et, de préférence, dans leur propre village. Ils devaient recevoir alors un traitement approprié et, au bout de ces dix ans, un capital de 5.000 francs donné par une compagnie d'assurances, à laquelle le normalien, la mission et le gouvernement français devaient verser les primes nécessaires, chacun pour un tiers. Les premiers élèves arrivèrent à Tanail au nombre de seize en 1912. En juillet 1914, les plus avancés d'entre eux subirent l'examen. Mais la guerre les empêcha de professer.

Quelque importante que soit l'œuvre accomplie en Syrie par les Jésuites pour y développer l'enseignement primaire et l'influence de la France, elle laisse encore la place à d'autres initiatives. Les Capucins français de Bretagne, envoyés en 1625 par le Père Joseph du Tremblay, la fameuse Eminence grise de Richelieu, fondèrent alors plusieurs résidences à Alep, Beyrouth, Saïda et dans le Liban. Ils n'ont jamais cessé depuis cette époque de s'intéresser au pays. Sans parler des collèges et des écoles qu'ils ont dans les villes, comme à Beyrouth, ils possèdent aujourd'hui dans le Liban même, 95 écoles de villages comptant plus de 4.000 élèves. Quelques-unes sont maronites, d'autres sont grecques ; dans une vingtaine on apprend le français ; mais elles inspirent toutes l'amour de la France. Le gouvernement français subventionne depuis quelques années les petites écoles du Liban à qui il accorde pour leurs 4.000 élèves la modique somme de 400 francs ! Et cependant l'œuvre française des Capucins est d'autant plus efficace et intéressante qu'à côté de leurs écoles, ils ont entrepris de desservir les églises paroissiales et qu'ils peuvent ainsi faire rayonner leur action sur les familles tout entières.

Enfin un troisième ordre français, celui des Lazaristes et des Filles de la Charité, venu en Syrie dès le xviii<sup>e</sup> siècle joue, aussi, un rôle très actif dans cette pénétration profonde des masses populaires, grâce à l'enseignement primaire. Des écoles paroissiales de garçons sont très fréquentées dans toutes les maisons de missions des Lazaristes, à Ak-Bès, depuis 1869, à Tripoli, depuis 1873, à Damas-Midan, depuis 1883. Quant aux Filles de la Charité, elles ont des écoles auprès de toutes leurs maisons, hôpitaux, orphelinats, œuvres d'enfants trouvés, à Damas, à Tripoli, à Broumana, à Ageltoun, à Zouck, à Tanourine, à



Caïffa, à Jérusalem, à Bethléem, à Nazareth, à Beyrouth, où, dès 1873, leurs treize classes comptaient 750 élèves. Le plus bel hommage qui pût leur être rendu, l'a été par un journal arabe, le *Marbat* (la Lampe) qui écrivait en 1885 : « Les heureux résultats de cette œuvre sont visibles aux yeux de tout le monde; tous les cœurs sont remplis de joie et cette bonne éducation excite de toutes parts les éloges les plus mérités. Tous maintenant sont rassurés sur l'avenir du pays et voient que l'instruction renaît du centre même et des entrailles de la nation. Il est évident que les enfants instruits dans la religion et la morale conserveront ces bons principes et deviendront des hommes intelligents et recommandables. Nous espérons que des efforts aussi louables ne cesseront pas, et qu'un bien aussi manifeste, où paraît la droite de Dieu, continuera son extension. » Le R. P. Roux, de la province des Lazaristes de Marseille, a eu raison de conclure son rapport sur cette citation. Elle éclaire d'une façon merveilleuse l'œuvre si désintéressée des congrégations françaises auxquelles les indigènes même non chrétiens témoignent tant de reconnaissance et d'admiration.

Dans les villes plusieurs autres Congrégations, qui font de l'enseignement secondaire ou professionnel, ont aussi des écoles primaires gratuites. L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes a ainsi trois écoles à Beyrouth, celles de Ras-Beyrouth (115 élèves), de Saint-Vincent (263 élèves), de Saint-Louis (147 élèves). Au bout de la première année, les élèves parlent couramment le français; ils apprennent en outre le turc, l'arabe et l'anglais. Presque tous sont ottomans. Tripoli possède deux écoles primaires, comptant respectivement 163 et 174 élèves. Alexandrette en a une de 152 élèves. Le Frère Evayre en fonda une à Jérusalem en 1879, la première où on apprit le français et qui recevait, en 1914, 207 élèves. L'Académie française lui décerna en 1912 une de ses plus hautes récompenses pour l'œuvre très étendue qu'il accomplit dans toute la Palestine. Il en employa aussitôt le montant à organiser à Bethléem une école normale à laquelle est réunie une école primaire d'application. On y reçoit gratuitement vingt élèves internes. Elle est divisée en deux sections, l'une qui forme de jeunes indigènes appelés à l'état religieux, l'autre qui leur permet d'acquérir les grades universitaires de l'enseignement français. Jaffa possède deux écoles gratuites de 148 et de 175 élèves, Caïffa en a une (192 élèves); Beit-Mery (135 élèves) et Nazareth (181 élèves) chacune une. On apprend le français dans toutes ces écoles et c'est pour en assurer un enseignement plus parfait que les Frères songeaient en 1914 à transformer en école normale leur établissement de Nazareth.

Les Petits Frères de Marie, appelés en Orient en 1894 et qui prêtèrent d'abord leur concours aux Jésuites, aux Capucins, aux Lazaristes, aux Carmes, fondèrent bientôt eux-mêmes surtout

des collèges secondaires, auxquels cependant étaient souvent annexées des écoles gratuites. Même quand ils n'organisaient pas eux-mêmes l'enseignement élémentaire, ils restaient en contact étroit avec les écoles indigènes. Ainsi, à Alep, les professeurs de leur école secondaire arménocatholique formaient les jurys d'examen et dirigeaient les maîtres de l'école gratuite arménocatholique qui compte 250 élèves; ils devaient prendre en 1914 la direction de l'école grecque-catholique; ils faisaient passer les examens dans l'école syrienne-catholique, et même dans les écoles musulmanes.

La culture française a en effet pénétré si profondément en Syrie, grâce à l'action si méthodique et si persévérante de nos grandes congrégations, qu'elle s'est naturellement introduite dans toutes les écoles des rites orientaux, melkite, maronite, arménien-catholique, syrien-catholique, et même dans les écoles grecques orthodoxes de Damas, de Hama, de Lattakié, par exemple, que l'Alliance française subventionne, car on y enseigne le français.

Enfin quelques petites écoles primaires laïques sont fortement soumises à l'influence française : école Haage à Gezzine, école Makari à Enfeh, près de Tripoli, cours de M<sup>lle</sup> Plassat à Beyrouth, et de M<sup>lle</sup> Nedjibé-Rahmé à Baherré, près de Tripoli.

\*\*

A côté de toutes ces écoles ouvertes aux garçons, de nombreuses congrégations françaises viennent donner aux filles l'enseignement primaire, souvent doublé d'un enseignement pratique et ménager. Nous avons déjà vu l'œuvre considérable qu'ont accomplie dans les écoles de villages les Mariannes formées par la mission des Pères Jésuites et les Filles de Charité. Mais si elles sont les plus nombreuses, elles sont loin d'être les seules.

Les religieuses de Notre-Dame de Sion ont en Terre-sainte deux orphelinats et deux pensionnats où elles donnent l'instruction primaire, tant en français qu'en arabe, et où elles enseignent les travaux manuels et les soins du ménage. Les fonctionnaires turcs envoient volontiers leurs enfants dans ces pensionnats à cause de la bonne éducation qu'on y donne. L'externat musulman des sœurs est aussi très fréquenté (70 à 75 élèves).

Les religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition sont installées en Orient depuis 1848. Elles possèdent en Palestine, indépendamment de leurs œuvres charitables, onze maisons d'éducation, réunissant 2.478 enfants aussi bien chrétiennes que musulmanes ou israélites. Le français est enseigné partout, ainsi que les travaux manuels. La Syrie proprement dite compte dix établissements d'enseignement, à Beyrouth, Saïda, Alep notamment, avec de nombreuses succursales. Le succès des sœurs de Saint-Joseph était particulièrement grand auprès des musulmans.

Les Sœurs de la Charité de Besançon ne sont arrivées en Syrie qu'en 1904. Elles s'établirent d'abord à Beskinta, dans un bourg assez important situé à 1.500 mètres d'altitude, avec des diffi-



cultés inouïes de transport et d'installation. Leur école eut tant de succès qu'en 1914 elles avaient déjà transformé le pays à la française. Le R. P. Jérôme, supérieur des Pères Capucins, les appela à Baabdah où elles l'aidèrent à organiser la paroisse latine et où elles fondèrent des écoles gratuites. Un autre Capucin, le R. P. Rémy, les fit venir à Beyrouth où, sur sa demande, elles entreprirent de donner l'enseignement ménager à l'école Sainte-Anne, que les Turcs ont complètement démolie pendant la guerre. Enfin l'orphelinat du Krey élève une centaine d'enfants.

La Congrégation de la Sainte-Famille, de Villefranche-sur-Rouergue, a six écoles ou pensionnats à Beyrouth, Djounieh, Bikfaya, Baaba, Lattaquié et Tarsous; ces établissements reçoivent 1.425 enfants, dont 400 gratuitement. Beaucoup sont orthodoxes ou musulmanes.

Enfin les Sœurs arabes du Rosaire ont vingt et une écoles primaires en Palestine.

Toutes ces écoles, répandues dans toute la Syrie et la Palestine, y font rayonner l'influence française dans les villes aussi bien que dans les campagnes, parmi les classes sociales les plus humbles, à qui elles apportent les bienfaits de l'éducation en même temps qu'elles les secourent par toutes sortes d'œuvres charitables. Cette action, humble parfois, souvent difficile et pénible, n'attire pas autant l'attention que la création des instituts scientifiques ou des collèges même. Mais elle est certainement plus efficace pour élever moralement un peuple et pour lui inspirer l'amour de la France, dont le désintéressement s'impose à l'admiration de tous.

\* \* \*

Les écoles primaires sont d'ailleurs loin d'être les seules qu'aient créées les œuvres françaises. Soucieuses de préparer les jeunes Syriens aux diverses obligations de la vie, elles ont organisé l'enseignement professionnel, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Presque toutes les écoles primaires de filles ont des cours d'enseignement ménager. Mais certaines Congrégations donnent un enseignement spécialement professionnel. Les Filles de la Charité furent ainsi appelées après les massacres de 1860 à recueillir des enfants dont les parents avaient été égorgés. La Sœur Gélas recueillit bientôt 500 orphelines à Beyrouth, et, avec le concours de la Sœur Meyniel, elle fit bâtir l'orphelinat Saint-Charles dont M<sup>re</sup> Lavigerie posa la première pierre et qui, dès 1862, reçut 260 petites filles. Des ouvriers de lingerie, de broderie, de confection, de fleurs permirent aussitôt à ces orphelines de se mettre en mesure de gagner leur vie. Dès 1885, plus de 2.000 jeunes filles y avaient été élevées.

Le succès fut si grand que la Supérieure des Filles de la Charité chargea la Sœur Meyniel de créer un autre orphelinat pour les garçons. Le gouvernement français alloua une subvention de 40.000 francs pour les constructions. Le 12 décembre 1881, l'orphelinat Saint-Joseph recevait

50 garçons. En 1914 ils étaient 200, se préparant aux métiers de menuisiers, cordonniers, tailleurs, serruriers, forgerons, tisserands.

Les religieuses de Saint-Joseph de Lyon donnent aussi à Adana, à 60 pensionnaires, 20 demi-pensionnaires et 150 externes en majorité ottomanes, et appartenant à toutes les confessions religieuses, un enseignement primaire supérieur. Cet enseignement correspond aux programmes des brevets français; il est accompagné de leçons de langues vivantes, d'arts d'agrément et de travaux manuels.

Pour les garçons, le R. P. Ratisbonne, de l'ordre de Notre-Dame-de-Sion, créa en 1874 à Jérusalem une école d'arts et métiers, l'Institut Saint-Pierre-de-Sion, qui ne cessa de se développer depuis. Cette école enseignait en 1914 à ses 120 élèves internes les métiers de tailleurs, sculpteurs, cordonniers et surtout menuisiers; elle avait acquis une très louable réputation.

Mais l'enseignement professionnel masculin a surtout été organisé par les Frères des Ecoles Chrétiennes. En Orient comme partout ailleurs, ils partent de ce principe que « toute école, pour remplir efficacement son rôle social, doit être ordonnée en vue de la préparation à la vie. » Or la Syrie vivait dans un tel état d'insécurité que les travaux agricoles ne pouvaient pas présenter de ressources à des populations toujours exposées aux incursions des pillards. L'industrie ne pouvait guère s'y développer autrement que dans les ateliers de petite fabrication. Le commerce au contraire offre un débouché naturel aux habitants d'un pays qui, depuis l'époque des Phéniciens, a toujours tiré parti de sa position sur les bords de la Méditerranée et aux portes de l'Asie. Les jeunes Syriens sont d'ailleurs doués de capacités commerciales et ils ont la facilité de terminer leurs études à l'Institut commercial des Frères à Constantinople (Kadi-Keui).

Aussi est-ce vers la spécialisation commerciale que se sont orientés les collèges et les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne. A Beyrouth, leur collège d'enseignement secondaire moderne est complété par une école de commerce qui délivre un diplôme fort apprécié. L'enseignement y est d'ailleurs dégagé de toute théorie inutile. Il y règne un esprit essentiellement pratique; 732 élèves y sont réunis. Le collège de Tripoli a aussi un cours commercial. Ses 385 élèves ont une bibliothèque d'ouvrages français et un journal mensuel rédigé en français. De même, à Lattaquié, on a ajouté en 1907 un cours de commerce aux cours d'enseignement primaire supérieur. Jérusalem, Jaffa, Caïffa ont encore des cours secondaires modernes.

L'œuvre des Frères de la Doctrine Chrétienne a exercé ainsi une action considérable sur toute cette population urbaine et active qui tient une place si grande dans la vie d'un pays comme la Syrie. C'est surtout à eux qu'on doit la formation de toute cette élite de travailleurs francisés qui se répandent dans le pays.

M. Georges Leygues disait à la Chambre le



11 mars 1914 : « Permettez-moi de vous rappeler le fait suivant, rapporté par les journaux d'outre-Rhin. Sur toute la longueur du Bagdad (le grand chemin de fer allemand), dans tous les chantiers, dans toutes les stations on parle français, de telle sorte que, à mesure qu'avance cette puissante entreprise qui marque le sillon de la civilisation germanique, la langue française avance avec elle. Pourquoi ? Parce que partout, sur sa route, le Bagdad rencontre et engage comme ouvriers et employés des hommes qui ont été formés dans les missions. »

Et le Frère Justinus avait raison de citer ce témoignage à la conclusion de son rapport au Congrès de Marseille. Car les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient dû former bon nombre de ces ouvriers et employés.

C'est la même orientation commerciale qu'on retrouve dans les collèges des Frères Maristes, de Jounieh, de Djébaïl, de Batroun, d'Amchit, sur la côte phénicienne, de Deir-el-Kamar, dans le Liban, de Saïda et d'Alep. Ils y enseignent la religion, le français, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la comptabilité, l'arabe et, quand on le demande, l'anglais avec des notions de dessin et de musique. Ils délivrent un diplôme sanctionné par le Consul général de France à Beyrouth. 415 Frères Maristes donnaient avant la guerre cet enseignement, avec 15 professeurs indigènes, à 2.280 jeunes gens de toutes nationalités et de toutes religions.

A côté de ces œuvres des congrégations, la Mission laïque française a créé à Beyrouth un collège dont les directeurs ont été des éducateurs de grand mérite. Et l'Alliance israélite, dans ses vingt écoles, prépare les 4 à 5.000 enfants qu'elle y instruit aux carrières pratiques agricoles ou industrielles. L'enseignement s'y donne en français, dans des livres classiques français; les professeurs sont des juifs orientaux, recrutés par voie de concours parmi les élèves de l'Alliance et formés au professorat à l'Ecole normale d'Auteuil. Leurs élèves sont généralement capables, après un bref séjour en France, de passer les examens du brevet élémentaire et du brevet supérieur. A toutes les écoles sont jointes des œuvres de nourriture et d'apprentissage et des cours du soir. Comme dans tout le bassin de la Méditerranée, les écoles de l'Alliance israélite, par leur méthode et leur enseignement, sont de puissantes auxiliaires de l'influence française.

Enfin, plusieurs collèges melkites et maronites subissent très directement l'influence française. Et comment en serait-il autrement, puisque ce sont les Bénédictins qui ont été chargés par Léon XIII, à la suite du Congrès de Jérusalem, de créer le séminaire syrien de Jérusalem et qu'ils calquèrent leurs programmes sur ceux des meilleurs établissements secondaires français? et puisque ce sont les Pères Blancs du Cardinal Lavignerie qui fondèrent, en 1882, à la demande du patriarche melkite et avec les plus chaudes approbations de Léon XIII, le séminaire grec catholique de Sainte-Anne? Celui-ci a formé, de 1882 à 1914,

cent quinze prêtres employés soit dans les collèges, soit dans le ministère paroissial?

\* \* \*

L'œuvre d'enseignement primaire, secondaire et professionnel que la France, depuis de longues années, avait organisé peu à peu en Syrie, avait si complètement réussi dans ces derniers temps qu'il devenait possible d'y créer un enseignement supérieur. C'est à l'Université de Lyon que revient le mérite de l'avoir compris. Ce sont ses professeurs qui ont été donner aux Syriens les leçons de médecine, de droit, de science qu'ils étaient capables et désireux de suivre.

La Faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph, de Beyrouth, fondée en 1883, existait déjà depuis une dizaine d'années, quand son chancelier, le R. P. Cattin, vint en entretenir le doyen de la Faculté de médecine de Lyon, le Dr Lortet. Le savant lyonnais vit tout de suite l'intérêt que présentait cet établissement. Jusqu'à cette époque, un professeur allait tous les ans conférer les grades à Beyrouth. Le Dr Lortet, après y avoir été lui-même, vit que ces relations étaient très insuffisantes et, grâce à son insistance, il obtint du gouvernement que trois professeurs d'Université iraient tous les ans à Beyrouth et délivreraient des diplômes qui donneraient le droit d'exercer la médecine en France. La Faculté de Beyrouth fut rattachée à celle de Lyon, qui lui fit de nombreux envois pour enrichir sa bibliothèque et ses collections.

Par suite d'un accord passé en 1898 avec le gouvernement ottoman, l'Université de Lyon ne délégua plus qu'un seul membre au jury des examens. Mais le Dr Lortet, soucieux de répondre aussi largement que possible à l'appel que nous adressaient les Syriens, proposa en 1910 au Conseil de l'Université de développer les relations entre la France et la Syrie. Trois missions y furent envoyées successivement en 1911, 1912 et 1913. M. Huvelin, professeur à la Faculté de droit de Lyon, qui présida, en 1919, avec beaucoup d'autorité et de compétence la Section de l'enseignement au Congrès de Marseille, en fit partie, ainsi que M. Joubin, recteur de l'Université, qui présenta au Congrès un rapport très remarquable sur l'action de l'Université de Lyon en Syrie.

Ces missions conclurent à la création, à Beyrouth, d'une Faculté de droit et d'une Ecole d'ingénieurs. Ces deux institutions furent aussitôt créées par l'Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique, que préside M. Huvelin, sous le patronage et le contrôle de l'Université de Lyon. Le Conseil d'administration est composé de douze membres, dont sept proposés par le Conseil de l'Université, et cinq par la Chambre de commerce. Le Conseil de l'Université doit approuver les programmes, les plans d'étude, les examens et les diplômes.

Le 14 novembre 1913, les deux Ecoles de droit et d'ingénieurs furent solennellement inaugurées



dans l'ancien local de l'École de médecine de l'Université Saint-Joseph, loué par elle à l'Association lyonnaise.

L'École de droit reçut aussitôt 30 étudiants, dont 13 venant de Beyrouth et les autres du reste de la Syrie. Ils appartenaient à tous les rites et même à toutes les religions. 12 étaient maronites, 6 Grecs catholiques, 2 Grecs orthodoxes, 2 Syriens catholiques, 1 Chaldéen catholique, 5 musulmans et 2 Druses. C'étaient les fils de fonctionnaires ottomans, d'avocats, de médecins, d'industriels, de commerçants ou de propriétaires terriens. L'enseignement des cours et des conférences fut suivi avec beaucoup d'assiduité pendant toute l'année. Des examens trimestriels eurent lieu, mais pour l'examen de passage que devaient subir les élèves en novembre 1914, le jury ne put pas venir de France, la Turquie entrant alors dans la guerre. Il est seulement parti au début de cette année.

En même temps qu'on ouvrait les portes de l'École de droit, le 14 novembre 1913, on inaugura le cours préparatoire à l'École des ingénieurs, où entraient 19 étudiants. Les professeurs estimaient que 14 auraient été aptes l'année suivante à suivre les cours de l'École. Mais on ne put naturellement les commencer à ce moment. Après une étude approfondie de la région, M. Rigollot, directeur de l'École centrale lyonnaise, chargé de préparer l'ouverture de l'École de Beyrouth, avait décidé, après cette première année, de créer une section de génie civil, qui initierait les jeunes gens aux travaux publics et qui leur permettrait de trouver des situations avantageuses d'ingénieurs dans le pays même.

Ces écoles, qui vont certainement se réorganiser assez vite, rendront les plus grands services, l'enseignement supérieur n'étant représenté en Syrie que par la Faculté américaine de médecine du *Syrian Protestant College* à Beyrouth et par quelques établissements ottomans sans grande valeur à Beyrouth et à Damas.

Des études supérieures se poursuivent encore en Syrie à l'École biblique des Dominicains à Jérusalem, à la Faculté orientale des Jésuites à Beyrouth, à l'observatoire très complètement organisé par les Jésuites en plines montagnes du Liban à Ksara et comptant des sections magnétique et météorologique, des services sismique et astronomique, un poste de radiotélégraphie, des laboratoires de photographie et de chimie, un atelier de réparations.

\* \* \*

Telle est dans son ensemble l'œuvre considérable que les Français ont entreprise et poursuivie avec un zèle et un dévouement inlassables pour développer l'enseignement en Syrie.

Les ressources qu'ils y ont consacrées ne sont pas considérables. Mais tous les Français ont contribué à les constituer. L'Etat d'abord a accordé quelques subventions, bien minimes d'ailleurs, sur le budget des Affaires étrangères; et dans certains cas spéciaux, il a parfois donné des secours exceptionnels. L'Alliance française soutient une

soixantaine d'écoles françaises ou indigènes. L'Alliance israélite fait naturellement vivre les siennes. Enfin l'Œuvre des Ecoles d'Orient, fondée après le Congrès de 1836 par M<sup>sr</sup> Lavignerie, étend son action bienfaisante sur la Syrie comme sur toutes les autres parties de l'Empire ottoman et sur la Perse. Etablie dans tous les diocèses de France, comme la Propagation de la Foi, elle recueille les cotisations les plus modestes et fait connaître par son *Bulletin* à tous ses donateurs l'œuvre admirable que la France poursuit en Orient. Ses recettes se sont élevées en 1912 à 420.000 francs, et en 1913 à 307.000. Parmi toutes les œuvres qu'elle subventionne, la Syrie occupe une place d'honneur avec ses nombreuses écoles congréganistes.

D'autres pays peuvent répandre à flots leur or parmi ces populations si longtemps opprimées et encore si éprouvées récemment. Mais aucun ne pourra facilement prétendre tenir la place que la France a su conquérir en Syrie par de longues années de dévouement et de générosité.

Aussi ne peut-on qu'approuver pleinement les vœux d'ordre général que le Congrès de Marseille a adoptés sur la proposition de sa section de l'enseignement.

« 1° Que toutes les situations établies, soit dans la Syrie du Nord, soit dans la Palestine avant 1914 au profit des institutions françaises ou protégées par la France, soient intégralement maintenues.

« 2° Que toutes les institutions françaises ou protégées par la France, lésées pendant la période 1914-1918, dans les personnes ou les choses, par les ennemis de la France soient admises à réclamer la réparation intégrale des dommages subis.

« 3° Que la France, répondant aux plus vieilles traditions de son passé et aux désirs pressants et bien connus de l'ensemble de la population syrienne, a, firme au prochain Congrès de la paix la nécessité absolue de garantir, sous son égide tutélaire, l'intégrité de la Syrie. »

J.-P. BELIN.

## LA QUESTION DE L'ÉDUCATION DANS L'INDE ANGLAISE

Parmi les problèmes qui préoccupent à juste titre les gouvernants de l'Inde, le plus important, le plus urgent est à coup sûr celui de l'éducation. Au moment où une nouvelle Constitution vient d'accorder à l'Inde une autonomie partielle, où de nombreux indigènes vont recevoir brusquement le droit de vote, et exercer des pouvoirs importants dans l'administration de la plupart des provinces, où même des femmes vont pouvoir devenir électrices, il importe de développer l'ins-



truction de ce peuple de 314 millions d'âmes. En effet, si la masse reste illettrée, elle ne sera qu'un instrument entre les mains de la minorité instruite; le système représentatif que l'on veut instituer sera donc faussé. Du degré d'instruction de la population indigène dépendra la réussite ou l'échec de la nouvelle Constitution.

Voyons donc l'état actuel de la question. La dernière publication officielle sur l'Inde, distribuée aux membres du Parlement (1), nous donne sur ce point des détails précis et dignes d'être médités.

\* \*

*Remarques générales.* — Si l'on examine l'ensemble de tous les établissements d'instruction de l'Inde, on constate qu'ils ne sont fréquentés que par 8 millions d'élèves, soit 3 0/0 de la population totale, c'est-à-dire 5 0/0 de la population masculine, et 1 0/0 de la population féminine. Lors du dernier recensement (1911), moins de 6 0/0 de la population totale savait lire et écrire. Le budget total atteignait à peine 8 millions de livres, soit 7 pence  $\frac{3}{4}$  par habitant.

Ces chiffres sont par eux-mêmes suffisamment inquiétants. Mais ils le deviennent plus encore si l'on distingue les différents ordres d'enseignements. Les écoles primaires ne reçoivent que 2,4 0/0 de la population (17 0/0 en Angleterre). Par contre, dans les écoles secondaires, nous trouvons 0,5 0/0 de la population (0,6 0/0 en Angleterre) et, si l'on ne considère que la population masculine, 0,9 0/0, c'est-à-dire beaucoup plus qu'en Angleterre, et presque autant qu'en Allemagne avant la guerre. Dans les Universités, nous trouvons 0,025 0/0 de la population (0,054 0/0 en Angleterre). Cette proportion varie naturellement suivant les provinces : au Bengale, par exemple, si l'on ne considère que la population masculine, on arrive à 0,1 0/0.

Nous apercevons immédiatement le vice essentiel de l'instruction dans l'Inde. Le nombre des étudiants des Universités est disproportionné par rapport à celui des élèves de l'enseignement primaire; d'un côté, une classe, on pourrait dire une caste, relativement très instruite; de l'autre, la masse, presque complètement illettrée. Cela provient de ce que, à l'origine, la Compagnie des Indes Orientales a encouragé surtout les écoles des villes et s'est efforcé de donner une éducation occidentale aux classes qui étaient héréditairement lettrées. Le gouvernement anglais a essayé, depuis 1854, de remédier à cet état de choses, mais n'a pas encore réussi à le modifier sensiblement; les basses classes, si elles ne sont plus hostiles à l'enseignement primaire, restent tièdes.

Non seulement l'instruction est mal répartie, mais elle est presque exclusivement littéraire. D'une part, en effet, l'enseignement littéraire

s'adapte bien aux méthodes traditionnelles et à l'excellente mémoire des Indiens; d'autre part, il conduit aux emplois administratifs, qui sont mieux payés que les situations qu'offre l'industrie. Voici les chiffres : il n'y a que 0,5 0/0 de la population qui fréquente des écoles techniques; sur le budget total de 8 millions de livres, 2 millions sont attribués aux écoles primaires de garçons, 700.000 livres aux écoles techniques.

Les trois principales causes qui empêchent le développement rationnel de l'instruction sont : 1° Le petit nombre de maîtres suffisamment instruits; dans l'enseignement primaire, il n'y en a que 65.000 sur 220.000; dans l'enseignement secondaire, sur 60.000, il n'y en a que 20.000, dont 7.000 ont un grade. 2° Le métier de professeur est très mal payé. 3° Tout le système d'instruction est dominé par la préparation des examens et ceux-ci sont souvent purement superficiels.

Tout le problème se ramène donc à une question financière : le budget de l'enseignement est insuffisamment doté. Ce budget provient de trois sources : contribution du pouvoir central ou provincial; fonds locaux; rétribution scolaire, dotations et souscriptions. La première s'élève à 2.700.000 livres; la seconde à 1.500.000 (y compris sommes versées aux localités par le budget provincial); les dotations et souscriptions fournissent 1.300.000 livres; la rétribution scolaire 2.100.000. La contribution du gouvernement central et provincial représente 2 pence  $\frac{1}{2}$  par habitant (7 sh. 9 pence en Angleterre). Les municipalités dépensent en moyenne 25 0/0 de leur budget pour l'enseignement : Bombay et les provinces frontières du Nord-Ouest, plus de 40 0/0; dans les Provinces Unies, le Pendjab, les Provinces Centrales et l'Assam, 30 0/0; dans le Bengale et le Behar, 20 0/0; à Madras, 15 0/0. Il est certain que les municipalités pourraient faire un plus grand effort; au Bengale, par exemple, on a calculé que la population ne paye pas en impôts locaux plus de  $\frac{1}{2}$  0/0 de son revenu total.

En ce qui concerne la rétribution scolaire, elle est, en moyenne et par élève, de 4 livres 10 shillings dans les universités, 1 livre dans les écoles secondaires, 14 pence dans les écoles primaires.

Dans l'ensemble, l'Inde dépense pour l'enseignement 4,3 0/0 de ses revenus. C'est peu, mais il faut considérer que les frais de police et de défense contre les ennemis du dehors sont considérables.

Il ne faudrait pas croire que l'instruction soit stationnaire. Les progrès sont lents assurément, et les nouveaux gouvernements provinciaux auront fort à faire à ce sujet. Pendant les cinq dernières années, de 1913 à 1918, le nombre des élèves des écoles primaires a augmenté de 16  $\frac{1}{2}$  0/0, celui des élèves des écoles secondaires de 28 0/0 et dans les universités de 59 0/0.

\* \*

*Enseignement primaire.* — Si l'on considère que le nombre des enfants âgés de 5 à 12 ans, qui

(1) *Statement exhibiting moral and material progress and condition of India during the year 1917-1918.* 54<sup>th</sup> Number. India Office. 18 July 1919. Ordered by the House of Commons to be printed 21 July 1919. London. Published by His Majesty's stationery Office.



devraient fréquenter les écoles primaires, représente 18 0/0 de la population masculine, cela donnerait pour l'Inde 18 500.000 garçons qui recevraient une instruction primaire. Or, il n'y en avait en 1918 que 5.800.000, soit moins d'un tiers (4.900.000 en 1913). La proportion varie beaucoup suivant les régions : en Birmanie, 7 0/0 de la population masculine reçoit une instruction élémentaire ; dans les provinces de Madras, Bombay, le Bengale et l'Assam, 6 0/0 ; dans les provinces centrales, Béhar et Orissa, 4 0/0 ; dans les Provinces Unies et la Province Frontière du Nord-Ouest, pas tout à fait 3 0/0. Quelle différence avec certains Etats indigènes ! A Cochinchine, par exemple, la proportion des écoliers par rapport à la population masculine en âge de fréquenter l'école est de 74 0/0 ; pour les écolières, par rapport à la population féminine, de 34 0/0 ; à Mysore, la proportion pour les deux sexes est de 40 0/0.

Le nombre des écoles primaires est passé, pendant ces cinq ans, de 123.000 à 142.000.

Le budget total de l'enseignement est passé de 1.400.000 livres à 2 millions. Bombay dépense 6 pence 1/2 par habitant du sexe masculin ; Madras, les Provinces Centrales et l'Assam, 3 pence ; le Pendjab, et la Province Frontière du Nord-Ouest, 2 pence ; le Bengale, les Provinces Unies, la Birmanie, Béhar et Orissa, 1 penny 1/2.

L'enseignement primaire a eu sa part dans les 7 millions de livres allouées par le gouvernement au budget de l'Instruction publique pendant ces cinq années. En 1917-1918, 200.000 livres ont été consacrées à améliorer l'instruction des maîtres. Le budget de 1918-1919 comprenait une allocation d'un montant égal.

Comment le gouvernement peut-il améliorer l'enseignement primaire ? Deux systèmes sont employés concurremment. L'un consiste à encourager les gouvernements provinciaux en leur donnant des allocations plus élevées. C'est ce qui a été fait en particulier pour les Provinces Unies : on s'efforce d'y doubler le nombre des écoliers et aussi des écoles, s'il est nécessaire ; on veut faire passer le nombre des maîtres de 20.000 à 34.000. De même, le gouvernement du Pendjab a tracé un vaste plan : on désirerait qu'il y eût une école partout où l'on peut compter sur un minimum de 50 enfants ; pour cela, il faudrait 8.673 écoles, au lieu de 4.613. A Bombay, on veut ouvrir une école dans tous les villages comprenant plus de 500 habitants ; dans chaque district on créera une Ecole normale d'instituteurs.

L'autre système consiste à permettre aux autorités locales de rendre l'enseignement primaire obligatoire. C'est ce qui a été fait en juin 1919 pour Bombay, le Bengale, le Pendjab, les Provinces Unies, Béhar et Orissa. Encore faut-il que les autorités locales ne se montrent pas apathiques sur ce point. Il faudra modifier le programme des études, l'étendre et le rendre plus attrayant.

Les traitements augmentent, quoique lentement ; la dépense moyenne, par instituteur et par

an, est passée de 15 livres en 1911-1912 à 17 en 1916-1917.

La durée moyenne de l'écolage est de quatre ans, contre 3 1/2 il y a cinq ans.

Il faudrait instituer un organisme spécial pour coordonner les efforts des autorités locales.

\* \*

*Enseignement secondaire.* — Ici ce n'est pas la quantité qui fait défaut, mais la qualité. En ces cinq dernières années, le nombre des écoles de garçons est passé de 6.000 à plus de 7.500, celui des élèves de 900.000 à 1.200.000, le budget de 1.400.000 livres à 2.100.000. Mais discipline et instruction laissent également à désirer ; les écoles privées sont très peu surveillées. La demande dépassant l'offre, si l'on veut relever le niveau des écoles existantes, il s'en crée de nouvelles qui rabaisent immédiatement le niveau moyen des études ; car, si mauvaise que soit une école, elle est sûre de ne pas manquer d'élèves. Les écoles dépendant souvent pour vivre de la bonne volonté des parents et des élèves, ceux-ci deviennent les maîtres ; nulle discipline. Les élèves s'occupent de politique, assistent aux réunions révolutionnaires, participent aux attentats anarchistes, surtout au Bengale (1) ; c'est parmi eux que les agitateurs politiques recrutent beaucoup de leurs adhérents.

Ici aussi la source du mal est le nombre insuffisant de maîtres qualifiés et diplômés (voir les chiffres cités plus haut). La crise de l'enseignement secondaire est avant tout une crise de personnel enseignant. Le gouvernement essaie d'y remédier : il vient d'allouer 200.000 livres par an pour améliorer l'instruction des maîtres, accroître le nombre et la qualité des écoles où on les forme.

Le budget de l'enseignement secondaire est notoirement insuffisant. En comptant 4 livres par élève et par an, ce qui est un minimum, il faudrait dépenser 4.500.000 livres au lieu de 3 millions. Le problème est urgent, car tout progrès intellectuel et social dépend du niveau de l'enseignement secondaire.

\* \*

*Les universités.* — Le défaut capital des universités est le manque d'organisation. Les différents « collèges » affiliés à une même université, souvent séparés les uns des autres par des centaines de kilomètres, sont loin de donner un enseignement d'une valeur égale ; et, naturellement, les plus médiocres tendent à ravalier les autres à leur niveau. Beaucoup font double emploi, ce qui entraîne un gaspillage des fonds. Chaque collège veut être une université en miniature et entreprend des tâches qui dépassent ses ressources intellectuelles.

Le remède consiste à laisser les meilleurs collèges se constituer en universités, les autres restant affiliés. On constate dans les universités une

(1) Cf dans notre dernier numéro (p. 38) la déposition du Rev. J. D. Lucas devant la Commission Hunter.



tendance marquée à se diviser en sections. C'est ainsi qu'une partie de la Faculté de Droit de l'Université de Calcutta a été rattachée à la nouvelle Université de Patna. On projette de fonder de nouvelles universités à Dacca pour le Bengale oriental, à Rangoun pour la Birmanie, à Nagpou pour les Provinces Centrales, à Lucknow pour l'Oude. Une Université hindoue centralisée a été créée à Bénarès. On songe également à fonder une université à Agra et une autre, musulmane, à Aligarh. L'Etat indigène d'Hyderabad met sur pied une université, distincte de celle de Madras; l'enseignement y sera donné dans le dialecte ourdou, l'anglais étant obligatoire comme seconde langue.

Le nombre des étudiants croît sans cesse; il a augmenté de 62 0/0 dans ces cinq dernières années. Cette énorme affluence rend très difficile toute tentative pour élever le niveau des études. D'autre part, une partie de la presse est systématiquement hostile à toute amélioration et transforme les questions d'enseignement en questions de race.

Dans ces cinq dernières années, le gouvernement de l'Inde a alloué aux universités 280.000 livres en dotations et 27.000 livres en allocations renouvelables.

\*  
\* \*

C'est surtout à l'Université de Calcutta, qui compte 28.000 étudiants, que les défauts du système se font sentir. Aussi le gouvernement de l'Inde a-t-il nommé, en 1917, une Commission chargée d'étudier quelles améliorations il conviendrait d'y apporter. Cette Commission, présidée par le D<sup>r</sup> Sadler, comprenait 7 membres, dont 2 Indiens; 4 venaient d'Angleterre. Ses travaux ont duré d'octobre 1917 à mars 1919. Elle a visité les Universités de Madras, Bombay, Mysore et Hyderabad, ainsi que beaucoup d'écoles secondaires du Bengale. Elle a recueilli les dépositions orales ou écrites de centaines de témoins. C'est l'enquête la plus complète qui ait été faite sur la question de l'instruction dans l'Inde.

La Commission a publié son rapport au commencement du mois d'août. C'est un ouvrage considérable en cinq volumes. La première partie, qui comprend trois volumes, est un tableau complet de la situation actuelle de l'enseignement secondaire, supérieur et professionnel dans le Bengale. Le tableau qu'elle présente n'a rien de réconfortant; il énumère les défauts que nous avons déjà signalés dans l'organisation de l'enseignement et mentionne en particulier le mauvais état sanitaire des écoles et collèges. La seconde partie, qui comprend les deux derniers volumes, est un exposé des mesures qu'il faudrait prendre pour remédier au mal. Tant que l'enseignement secondaire restera aussi médiocre qu'il l'est maintenant, aucune réforme ne pourra être faite dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le rapport propose de créer un nouveau type d'école, appelée *école intermédiaire*, où l'on donnerait

l'enseignement que les étudiants reçoivent maintenant pendant leurs deux premières années de séjour dans les universités. Cette instruction serait donnée suivant les méthodes de l'enseignement secondaire et non plus suivant celles de l'enseignement supérieur. De plus, elles prépareraient aux professions techniques aussi bien qu'aux études universitaires. Cela revient à dire que l'entrée des étudiants dans l'Université serait retardée de deux ans et que, dans ces écoles intermédiaires, on chercherait à orienter une partie des élèves vers les professions techniques. On créerait un organisme nouveau qui aurait la haute main sur toutes les écoles secondaires et intermédiaires; le président en serait nommé et payé par le gouvernement. Dans l'esprit de la Commission, c'est là le point capital de la réforme à entreprendre.

Les autres mesures proposées par la Commission concernent la réorganisation complète du recrutement des professeurs; celle-ci envisage l'organisation d'écoles spéciales administrées par le gouvernement ou des particuliers et où on formerait des professeurs. Elle insiste sur la nécessité qu'il y a de développer l'enseignement des femmes. Le rapport s'occupe également d'une façon particulière de la réorganisation de l'Université de Calcutta (1). Il demande l'établissement immédiat d'une nouvelle université à Dacca.

Nous avons dit que ce rapport ne s'occupe en principe que du Bengale. Les conditions ne sont pas partout les mêmes; dans d'autres régions, l'enseignement est moins exclusivement dominé qu'au Bengale par la préoccupation des examens. Il n'en reste pas moins que les réformes proposées par la Commission peuvent et doivent être appliquées, *mutatis mutandis*, dans toutes les régions de l'Inde. Le rapport, dont nous venons de résumer brièvement les grandes lignes, sera la charte qui servira de base à toutes les réformes. Il a été bien accueilli par la presse indienne, aussi bien par les journaux indigènes que par les journaux de langue anglaise. Le point qui provoquera le plus de discussions est la création de ce Comité des écoles secondaires et intermédiaires, dont la majorité des membres ne serait pas des fonctionnaires; c'est ce Comité, et non pas le gouvernement, ni les universités, qui aurait la haute main sur l'instruction. Ce serait l'application, dans le domaine de l'enseignement, des principes qui ont inspiré la nouvelle constitution, à savoir l'attribution aux indigènes d'une large responsabilité dans l'administration du pays. On espère que ce Comité réussirait mieux que le gouvernement à recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur.

(1) Il y aurait un vice-chancelier avec le même rang et le même traitement qu'un juge de la Haute-Cour; un trésorier, non appointé; un Conseil exécutif de 19 membres; un Conseil académique de 80 à 100 membres, comprenant des représentants de tous les collèges et de toutes les catégories de professeurs, et chargé de l'organisation de l'enseignement.



*Instruction des femmes.* — L'immense majorité des femmes ne reçoit, nous l'avons vu, aucune espèce d'instruction. Il va sans dire que la situation sociale de la femme dans l'Inde, la précocité des mariages, la claustration (*pardah*) sont des obstacles presque insurmontables; mais il faut y ajouter la difficulté de recruter des institutrices. On constate quelques progrès dans ces dernières années: deux écoles normales d'institutrices ont été créées à Madras; le nombre total des femmes qui se préparaient à l'enseignement était, en 1918, de près de 3.000.

\* \*

*Education des Musulmans.* — Là aussi on peut constater un certain progrès, mais, si le nombre des Musulmans est assez élevé dans l'Enseignement supérieur, il est encore très faible dans les écoles secondaires. C'est surtout à Bombay et dans les Provinces-Unies que des fonds spéciaux ont été alloués à l'éducation des Musulmans et que les écoles normales et un système d'inspection ont été établis pour cette partie de la population.

\* \*

*Instruction des Européens.* — On estime qu'il n'y a plus d'illettrés parmi les enfants des Européens fixés dans l'Inde; le nombre des élèves a en effet augmenté de 25 0/0 et représente actuellement 18 0/0 de la population européenne. Il faut noter que l'instruction de ces enfants est peu dispendieuse pour le gouvernement, car 60 0/0 des frais qu'elle implique sont couverts par les contributions volontaires des particuliers.

\* \*

*Éducation technique.* — Nous avons vu que la tendance générale de l'instruction est purement littéraire. Le nombre des élèves qui reçoivent une éducation technique et industrielle n'augmente que très lentement: pour l'Inde entière, pendant ces cinq dernières années, il a passé de 15.779 à 16.594; c'est peu, en vérité. Cependant, on peut espérer que la situation va se modifier. La guerre a donné une vive impulsion à l'industrie et il y a maintenant des débouchés beaucoup plus nombreux pour les jeunes gens qui ont reçu une instruction technique. C'est le Pendjab qui est à la tête du mouvement; on commence à donner dans les écoles des notions d'agriculture et on prend des mesures pour faire suivre aux instituteurs un cours pratique d'agriculture à l'Institut agricole de Lyallpour.

\* \*

*La question de la langue.* — M. Hartog, l'un des membres de la Commission de l'Université de Calcutta, a fait à Londres, devant la Société des Arts, le 19 décembre dernier, une conférence sur l'éducation dans l'Inde. Selon lui, le problème

le plus épineux est celui de la langue. Faut-il donner l'enseignement en anglais ou dans la langue du pays? On a beaucoup discuté sur cette question; les uns prétendent que diminuer la place de l'anglais, c'est vouloir maintenir l'Inde dans l'ignorance: il faudrait donc enseigner l'anglais même dans les écoles primaires. Or, actuellement, sur 5.810.730 élèves que renferment ces écoles, il n'y en a que 92.000 qui apprennent l'anglais. D'autres personnes, par contre, estiment qu'imposer aux indigènes une langue étrangère, c'est tarir la source de toute vitalité nationale. La Commission de l'Université de Calcutta a cru trouver la solution dans le système bi-lingue; c'est-à-dire qu'on se servirait de la langue du pays jusqu'à l'examen d'entrée dans les Universités, l'anglais deviendrait alors facultatif et enfin obligatoire pendant les dernières années.

\* \*

*Populations totalement illettrées.* — On trouve dans l'Inde 46 millions d'habitants presque absolument illettrés. Ce sont les 10 millions de Dravidiens (population aborigène), les 32 millions de Parias, et les 4 millions des Tribus criminelles. Le pourcentage d'individus recevant une instruction élémentaire est chez les premiers de 1,30/0, chez les seconds de 1 0/0, chez les derniers de 0,5 0/0.

\* \*

D'après tout ce qui précède, on peut mesurer l'immensité de la tâche qui va incomber aux nouveaux gouvernements locaux, en ce qui concerne l'enseignement. Pour l'instruction des femmes, il n'est pas exagéré de dire que tout est à faire. L'enseignement supérieur, trop littéraire, trop préoccupé de la préparation aux examens, a besoin d'être dirigé dans un autre esprit. L'enseignement secondaire est dans un état déplorable, tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et moral. Quant à l'enseignement primaire, il est loin de remplir sa tâche, puisque plus de deux tiers des enfants qui devraient fréquenter les écoles ne reçoivent aucune instruction. Si l'on veut que l'Inde prospère, il faudra développer l'enseignement technique, qui est encore à l'état embryonnaire. Mais les trois quarts de la population, il ne faut pas l'oublier, vivent de l'agriculture. Les enfants des ouvriers agricoles, forcés de prendre part de très bonne heure au travail de la famille, ne pourront jamais recevoir qu'une instruction très élémentaire; ce qu'il faudrait surtout leur apprendre, c'est le sentiment de la condition arriérée dans laquelle ils vivent et la nécessité d'y remédier. Pour les propriétaires ruraux, il faut leur inspirer le désir de prendre une part active aux progrès de l'agriculture et à la vie commune.

PAUL MARTIN.



## Indochine

**L'esprit annamite et les nécessités du commerce.** — Dans un discours qu'il a prononcé à Saigon, le 11 octobre 1919, à l'assemblée générale de l'Association des commerçants et industriels annamites, M. Maspéro, gouverneur *p. i.* de la Cochinchine, a indiqué de manière très précise à quels obstacles se heurte, de la part des Annamites eux-mêmes, le développement économique de ce pays.

Chacun en sait les conditions agricoles; chacun sait quel admirable grenier à riz est le delta du Mékong et que ce delta constitue un des deux plateaux de cette balance indochinoise dont le delta du Tonkin est l'autre plateau. Ces conditions naturelles ont amené les habitants de la contrée à s'adonner exclusivement à l'agriculture; pendant des siècles, ils ont négligé le commerce et l'ont abandonné à d'autres. Ils s'en plaignent actuellement; ils regrettent l'emprise économique étrangère; ils voudraient faire eux-mêmes, dans leur propre pays, le commerce que les Chinois y font à leur place et bénéficier par conséquent des profits que ceux-là savent en tirer.

Mais, pour devenir eux-mêmes les principaux artisans de la prospérité économique de la Cochinchine, les indigènes de cette partie de notre empire d'Extrême-Orient ne doivent pas se contenter de le désirer. Ils doivent se rendre compte des conditions nécessaires, et s'efforcer de les remplir; ils doivent, par exemple, acquérir le coûteux outillage indispensable, au prix de dépenses considérables et de longs et persévérants efforts; ils doivent surtout travailler à modifier leur état d'esprit, pour acquérir une expérience et une mentalité qui leur font défaut.

C'est ce que M. Maspéro, qui connaît fort bien les Annamites et qui est pour eux un ami dévoué, a expliqué de la manière la plus franche aux membres de l'Association des commerçants et industriels annamites.

L'Annamite, en Cochinchine, est cultivateur, uniquement cultivateur, a-t-il dit. Et comme la terre qu'il cultive lui procure, sans grand effort plus qu'il lui est nécessaire pour le nourrir, lui et sa famille, il n'a jamais éprouvé le besoin d'entreprendre le commerce des produits qu'il tire de la terre. Depuis des siècles, ce sont les Chinois qui sont venus sur la rizière lui acheter son paddy, le transformer en riz et l'exporter; ce sont eux qui, dans le village, ont tenu boutique, qui ont en un mot assuré pendant de longues années, et à eux seuls, la vie commerciale du pays. Si bien que l'Annamite de Cochinchine est à l'heure actuelle absolument étranger, non seulement à tout ce qui touche le commerce proprement dit, mais même aux notions les plus essentielles à l'exercice du négoce.

Ce que nous appelons par exemple la « probité commerciale » qui constitue la garantie de toutes les transactions, et qui seule autorise, en affaires, la confiance dans la parole donnée et assure la loyauté dans l'exécution des engagements réciproquement consentis, ne semble pas exister chez la majorité de vos congénères. — J'ai demandé

à plusieurs reprises, à des commerçants européens, et des plus importants, pourquoi ils traitaient uniquement avec des Chinois et ne s'adressaient pas directement à l'Annamite, ce qui leur permettrait, par la suppression d'un intermédiaire, de faire des meilleurs prix sur le marché. Ils m'ont tous répondu qu'ils avaient essayé à maintes reprises, mais qu'ils s'étaient vus, chaque fois, dans l'impossibilité de continuer l'expérience, aucun des Annamites, avec lesquels ils avaient essayé de traiter, n'ayant pu se résoudre à exécuter loyalement les obligations du contrat consenti et n'étant arrivé à payer exactement à échéance les traites signées.

Prenez d'ailleurs, sans aller jusqu'au commerçant, le simple travailleur de la rizière; il n'est pas un de vous, s'il est propriétaire, qui ne se soit plaint des fuites, constatées chaque jour, de ses engagés qui, non seulement, rompaient sans raison le contrat qu'ils avaient signé, mais encore emportaient les avances, les outils et quelquefois les vêtements qu'on leur avait prêtés.

Le jour où vous voudrez vous libérer de l'emprise économique de l'étranger, ce sera votre premier devoir d'enseigner à vos compatriotes que, tant qu'ils conserveront cette mentalité, ils ne trouveront aucun commerçant au monde qui consente à traiter avec eux. — De même qu'il faut persuader un engagé qu'il doit observer les termes de son engagement, non seulement par crainte des gendarmes, mais parce qu'il a signé cet engagement, de même vous devez faire tous vos efforts pour apprendre à vos compatriotes que la première condition pour faire du commerce est d'observer les clauses du contrat qu'on a signé, d'en exécuter les obligations jusqu'au bout, quelque onéreuses qu'elles soient devenues. — Vous devez leur apprendre que, quand on a signé une traite ou un billet, on doit en effectuer le paiement à échéance; car ne pas payer une dette, c'est exposer celui, à l'égard de qui on l'a contractée, et qui comptait sur votre parole pour s'en libérer à son tour, à se faire déclarer en faillite ou tout au moins manquer à son engagement.

Combien en est-il d'autre part, parmi vos compatriotes de Cochinchine qui aient, je ne dirai pas la connaissance, mais même le plus léger soupçon des conditions de la vie économique d'un pays? Pour eux, point de milieu entre la thésaurisation stérile ou le prêt à la petite semaine. — L'un enterre son argent, l'autre le dispense en prêts à un taux usuraire. — Et quant à soupçonner le rôle des banques, la valeur du crédit, vous savez comme moi qu'il n'en est point question. — Et que dirai-je de ce qui concerne le change, le fret? Un d'entre vous, l'autre jour, qui me disait son désir de créer un commerce de riz, ouvrait de grands yeux quand je lui parlais de stocks et d'approvisionnements. — Même à prendre le simple commerce du petit boutiquier, votre ignorance est aussi grande. Un de vos compatriotes se plaignait à moi de ce qu'ayant entrepris un commerce à Longxuyên, le paquet de cigarettes que le Chinois vendait 11 sous, lui revenait à lui à 12 sous. — L'autre jour, à Sadec, on me présentait un projet de coopérative d'alimentation. Les statuts étaient merveilleusement rédigés, tout était prévu; et, à les lire, on avait l'impression que le but de ses fondateurs était d'accaparer tout le commerce d'épicerie de Sadec. — Or, savez-vous quel était le capital constitué? 2.500 dollars, le centième à peine de la somme nécessaire! — Ne faites-vous pas la même erreur, d'ailleurs, quand vous prétendez accaparer le commerce de la Cochinchine en fondant une société au capital de 100.000 piastres, alors que ce commerce exige, bon an mal an, un roulement de fonds de 30 à 40 millions de dollars? Qu'est-ce que cela prouve? Que malgré votre bonne volonté, vous n'avez encore pour la plupart aucune idée des réalités commerciales.

Tout cela s'apprend comme toute chose. En France quand un commerçant désire transmettre son commerce à



son fils, il le place, ses études faites, dans le magasin ; lui fait d'abord dépouiller le courrier, suivre les petits emplois, les uns après les autres ; puis, par la suite, le met peu à peu au courant des principales opérations de la maison. Si bien que le jour où le père veut se retirer, le fils est en état de prendre la succession sans qu'il nuise en rien à la bonne marche des affaires. Dans tous les pays d'Europe, depuis un certain nombre d'années, on a fondé des écoles de commerce, où les jeunes gens, à la sortie du lycée, peuvent étudier plus spécialement les sciences qui leur seront de quelque utilité dans l'exercice de leur profession future. Leur diplôme acquis, ne croyez pas qu'ils soient capables déjà de diriger une maison. Ils ont encore un long apprentissage à faire ; car si la technique s'apprend, la pratique ne s'acquiert que par une longue habitude. Or, il ne semble pas que vous ayez ici, en Cochinchine, des jeunes gens, et bien moins encore des hommes mûrs, qui aient fait ces études ou qui aient acquis dans leur famille, les connaissances commerciales nécessaires. — Je dirai même plus, il n'en est pas encore qui conçoivent nettement la nécessité de cette instruction. — La preuve ? L'année dernière, M. le gouverneur général Albert Sarraut avait eu l'intention de créer à Saïgon une école de commerce. Toutes dispositions utiles avaient été prises, des professeurs choisis, un local aménagé ; il ne manquait que des élèves. J'ai fait toute la propagande nécessaire à la capitale et dans les provinces ; au bout de trois mois, je n'avais encore que deux candidats. J'ai dû renoncer à l'ouverture de cette école sans élève. M. Cua, votre président, à qui j'avais rapporté le fait, crut être plus heureux et essaya à son tour une propagande qui eut moins de résultat encore que la mienne puis-que, bien qu'ayant, en désespoir de cause, promis une prime de 50 piastres pour chacun des trois premiers élèves qui rentreraient à l'école, il ne put, lui, pas même obtenir les deux candidatures qui s'étaient présentées à moi. Et je crois que cela tient uniquement à cette singulière idée, ancrée en votre esprit par des préjugés de milliers de générations, que le métier de commerçant n'est pas un métier honorable.

Il n'était pas sans utilité de reproduire ici ce fragment du discours de M. Maspéro, d'un homme — lui-même l'a déclaré aux indigènes devant qui il parlait — « prêt à accueillir avec la plus grande bienveillance toutes tentatives que vous ferez pour vous libérer économiquement de l'emprise étrangère et faire vous-mêmes, dans votre pays, le commerce que d'autres y font à votre place. » De cette bienveillance, M. Maspéro a fourni plus d'une preuve ; les indications qu'il a données, avec tant de mesure et de précision à la fois, comportent donc leur enseignement, non pas seulement pour les indigènes, mais aussi pour les Français qui ont la tâche difficile d'initier peu à peu les Annamites à la civilisation occidentale.

## Levant

Les affaires du Levant à la Chambre des députés. — A la suite de la démission du ministère Clemenceau, le nouveau cabinet formé par M. Millerand a été interpellé par plusieurs députés au sujet de la politique extérieure qu'il comptait suivre. C'est dans ses séances des 5 et

6 février que la Chambre des députés a discuté les interpellations de MM. Cornudet sur la politique extérieure ; Edouard Soulier, sur l'insuffisance de la déclaration ministérielle, notamment en ce qui concerne les questions sociales et les affaires extérieures ; Marcel Cachin, sur les directions de la politique extérieure du gouvernement ; Ernest Lafont (Loire) sur la portée exacte de la décision récente de la Conférence de la paix autorisant la reprise de certains échanges commerciaux avec la Russie ; et Maurice Barrès sur la manière dont le gouvernement compte appliquer le traité de Versailles et la paix à l'égard de l'Allemagne et spécialement des pays rhénans.

Bien qu'aucune de ces interpellations n'ait eu pour objet spécial la politique française dans le Levant (M. Barrès n'y a même pas fait allusion), celle-ci n'a pas été omise par la plupart des interpellateurs. MM. Cornudet, Soulier et Cachin en ont touché différents points, et M. Millerand, dans sa réponse, a traité le sujet avec une certaine ampleur. Rien donc que de naturel à ce que l'Asie française reproduise, d'après le compte rendu *in extenso* publié dans le *Journal officiel*, les parties relatives au Levant des discours prononcés à la Chambre les 5 et 6 février.

Après avoir parlé de la question du Rhin et de celle des réparations, de la Société des Nations et de la reprise des relations commerciales avec la Russie, M. Cornudet a touché aux questions de Hongrie, de Pologne et de l'Adriatique, et demandé à leur sujet des explications au président du Conseil. Il a ensuite ajouté :

Enfin, il est une dernière question que je voudrais vous poser. Voici déjà longtemps que l'armistice est signé ; voici déjà longtemps que le Traité de Paix a été signé avec l'Allemagne ; il vient d'être ratifié et nous ne savons rien de la politique que les alliés et associés entendent suivre vis-à-vis de la Turquie.

Il est inutile d'insister sur le nombre et l'importance des intérêts que la France et les Français possèdent dans l'Empire ottoman. Plus de 60 0/0 de la Dette ottomane sont entre les mains de Français ; plus de la moitié des entreprises privées turques sont entre des mains françaises. Est-il utile de rappeler que des œuvres florissantes, des œuvres magnifiques ont été créées en Orient depuis des siècles, que le français y est la langue courante ; qu'il y a de nombreux établissements d'enseignement et de science qui sont l'honneur de la France en Orient. (*Très bien ! très bien !*)

Il est assez naturel qu'un représentant du peuple français se préoccupe de savoir ce que vont devenir les intérêts français en Orient.

La France accepte-t-elle ou non le partage de la Turquie ? Quelle est sa politique en ce qui concerne le sort de Constantinople ?

Constantinople a été pendant longtemps l'objet des convoitises déchaînées de tous les impérialismes, et il n'est pas trop de dire que Constantinople a joué au cours de cette guerre, indirectement, un rôle important.

Que va devenir Constantinople ? Que vont devenir les détroits ? Il est probable qu'ils seront internationalisés. Mais les intérêts de la France méritent que le gouvernement y attache une grande attention.

Dans son dernier discours à la Chambre des communes



M. Lloyd George a dit que le retard apporté au règlement de la question d'Orient provenait, en grande partie, de la discussion prolongée du Traité de Paix devant le Sénat de Washington et qu'on voulait attendre pour savoir si le peuple américain était ou non disposé à accepter un mandat en Asie Mineure.

Quoi qu'il en soit, les questions ottomanes, pour un pays comme le nôtre, qui a tant d'intérêts musulmans, revêtent un caractère particulier.

Il n'est pas indifférent pour nous de savoir ce que va devenir un des principaux centres d'influence musulmane, et il n'est pas indifférent non plus pour nous de savoir si la protection des chrétiens d'Orient, qui a été l'honneur de la France pendant des siècles, pourra se concilier d'une façon efficace et pratique avec le maintien de la Turquie. (*Très bien! très bien!*)

Enfin, Monsieur le président du Conseil, je n'apprendrai rien à la Chambre en lui disant que voici des années que la France se préoccupe des grands intérêts qu'elle a en Syrie. L'opinion publique aimerait à savoir si les accords de 1916 seront suivis d'exécution, dans quelles conditions l'influence française pourra prédominer en Syrie, de quelle Syrie il s'agit, si c'est d'une Syrie réduite à la côte, — ce que l'opinion française n'accepterait pas; — si l'hinterland de la Syrie jusqu'à Mossoul sera compris dans la zone d'influence française ou non (Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le président du Conseil, pour vous rappeler les grands intérêts que présente au point de vue des mines de pétrole, la région de Mossoul), si les intérêts français en Palestine, qui ne sont pas négligeables, seront pris en considération par le gouvernement français et par ses alliés.

Enfin, ai-je besoin de dire que l'opinion française n'est pas indifférente à la question de Cilicie et spécialement au port d'Alexandrette?

M. Edouard Soulier, qui a succédé à M. Cornudet à la tribune, a tenu à dire dans son discours « un mot spécial concernant l'Arménie » à cause de sa situation particulière. Après avoir parlé de cette sorte de « plantation à la Brémontier » que l'Entente avait voulu établir autour de la Russie, des « points fixes » destinés à « arrêter la dune envahissante, qui pouvait devenir destructrice », il a ajouté :

Il nous a trop souvent échappé que l'Arménie ne faisait pas seulement partie de cette zone salubre, mais qu'elle était comme un pont entre l'Europe et nos intérêts en Asie, que ce soient les intérêts anglais ou les nôtres. Il peut, à des moments de l'histoire, nous être difficile de passer par la Méditerranée et le chemin de terre peut nous être indispensable. L'Arménie, non pas dans sa plus petite acceptation, mais avec un territoire suffisant, est parmi les projets dont la réalisation doit nous être la plus chère, parce que la plus juste et la plus utile.

C'a été ensuite le tour de M. Marcel Cachin, qui a débuté par s'occuper de la Russie, puis qui a voulu aborder un sujet très différent, mais qui (a-t-il dit) me tient, lui aussi, très au cœur : il s'agit de nos relations actuelles avec la Syrie.

Nos journaux sont très sobres de renseignements sur ce qui se passe en Russie; ils sont plus sobres encore en ce qui concerne les présents événements d'Orient. Or ceux-ci me semblent fort graves. Nous sommes engagés là-bas dans une expédition qui n'en est qu'à son début. Les socialistes désirent vivement que le Gouvernement vienne nous apporter ici des éclaircissements précis et détaillés.

La France ignore tout de ce qui se passe dans le prochain Orient; elle veut savoir comme on y défend ses intérêts vrais. Elle veut être fixée sur les suites et les conséquences de la diplomatie secrète qui continue de sévir, en dépit des promesses formelles et des protestations populaires.

De temps en temps, les journaux anglais nous font le récit de combats où le sang français a coulé abondamment.

Y a-t-il donc une expédition engagée? Ou l'a cachée à la France.

Combien de soldats français y furent-ils envoyés? Quels ont été déjà les combats où plusieurs d'entre eux sont tombés, quel est le but que nous poursuivons en Syrie?

En 1915 et en 1916, des conventions, dont le pays n'a pas été averti, puis, en 1917, des conventions complémentaires, ont disposé d'une large partie de la Turquie d'Europe.

En 1919, ces conventions ont été révisées par suite de la carence de l'un des signataires de 1915, 1916 et 1917. On dispose de la Turquie d'Asie, on la dissèque, on la dépèce dans des conditions que nous ignorons absolument. Je demande si le Parlement est disposé à accepter plus longtemps ce silence du Gouvernement.

Nous sommes en Syrie et nous sommes en Cilicie, le général Gouraud y est chargé d'une mission déterminée. Quelle est la teneur de son mandat?

C'est la première question que je pose au Gouvernement.

Allons-nous là-bas établir un protectorat?

L'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune a parlé de nos droits séculaires sur la Syrie. Ici, encore, il est facile de faire appel à des considérations historiques, qui datent des croisades.

Vous me permettrez de ne m'arrêter qu'aux faits précis de l'heure présente et de me référer uniquement à ce que j'estime être l'intérêt le plus évident de notre pays en Orient.

La Syrie est, comme vous le savez, un pays fort évolué, qui comprend une élite intellectuelle ardeente et renseignée.

*Voix à droite.* Par nous.

M. MARCEL CACHIN. — Par nous, c'est entendu.

Mais, précisément, ayant appris chez nous toute la valeur et le prix de la liberté, elle nous demande de lui en accorder aujourd'hui le bénéfice total. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Elle nous demande de la laisser libre et indépendante. Et, comme nous lui envoyons... Monsieur le président du Conseil, est-ce 20.000 hommes de troupes, est-ce, comme on me l'a dit, plus encore?...

*Une voix à droite.* 40.000!

M. MARCEL CACHIN. — Peut-être l'apprenez-vous, mon cher collègue, et vous en serez vraisemblablement fort surpris. Ce n'est pas au moment où notre pays ne sait comment il établira son budget qu'il convient d'aller là-bas dépenser à nouveau des centaines de millions! Vous n'avez pas les moyens de vous livrer à cette politique, et j'ajoute que vous n'en avez pas le droit. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

*A droite.* Pourquoi?

M. MARCEL CACHIN. — Les peuples de Syrie ont répondu à l'appel des alliés en 1914; ils se sont révoltés contre les Turcs alliés de l'Allemagne; ils ont combattu ici dans nos rangs; des bataillons syriens sont venus verser leur sang sur notre front pour la liberté des peuples; ils vous demandent aujourd'hui de respecter l'indépendance et la liberté que nous leur avons solennellement promises. Les leur refuserez-vous? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aujourd'hui, nous avons là-bas un très grand nombre d'hommes qui se battent à la fois contre les Syriens et contre les Turcs. (*Interruptions à droite.*)



M. BALLET. — Non. Ce n'est pas exact.

M. LE PRÉSIDENT. — L'orateur exprime sa pensée.

M. MARCEL CACHIN. — Il expose des faits, Monsieur le président, et le gouvernement devra nous apporter des renseignements précis sur l'échauffourée de Balbek, sur celle de Mardjeioun, sur celle de Teilkalak, sur celle de El-Mutelleh!

Car, hélas, la liste déjà en est longue!

M. BALLET. — C'est contre les Arabes et non contre les Syriens.

M. MARCEL CACHIN. — Il nous apportera aussi, je l'espère, des renseignements sur les dépêches qui nous arrivent non-seulement du Caire, car vous les contesteriez, n'est-ce pas, comme venant de source anglaise, mais de Damas et de Beyrouth.

Et il faut parler franc : à l'heure présente, nous sommes engagés, là-bas, en Syrie comme en Cilicie, dans une expédition militaire sanglante et prolongée, dont je vous demande d'exiger du gouvernement la fin prochaine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LÉON DAUDET. — Non! Non!

M. MARCEL CACHIN. — Nous avons eue déjà des engagements, ce n'est qu'un début. Tous les Arabes, en ce moment, sont soulevés. Entendez-moi bien, je ne mets ici d'autre passion que celle de défendre les vrais intérêts de la France généreuse! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce moment, des dizaines de mille de réguliers sont déjà levés contre nous, et chaque jour qui vient en augmente le nombre.

Est-il vrai que M. Robert de Caix est revenu de Beyrouth pour demander un supplément de troupes françaises?

Est-il vrai que, dans tout le pays syrien et cilicien, la situation est sérieuse, ainsi que le disait le *Temps* d'hier? (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Car ce n'est pas seulement en Syrie, c'est en Cilicie. Nous voici maintenant aux prises avec les Turcs comme nous le sommes avec les Arabes de Syrie.

Ne pensez-vous pas, comme moi, que M. le ministre des Affaires étrangères doit au pays les apaisements les plus rapides et les plus complets?

Vous me direz : mais enfin, à quel sentiment obéissez-vous? D'abord, je veux que mon pays sache ce qui se passe et ce qu'on lui cache! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*) Quand on envoie ses enfants là-bas au risque d'une guerre nouvelle, je demande des précisions immédiates et claires. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si, par extraordinaire, au lieu d'apporter la liberté et l'indépendance complète à la Syrie, qui veut être indépendante et une, quelques impérialistes français rêvaient de protectorat et de colonisation déguisée, je m'élèverais au nom de mon parti avec la dernière vigueur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous devons au peuple syrien la liberté complète que nous lui avons promise. C'est notre intérêt le plus certain de ne pas l'exaspérer contre nous. A l'heure où nous sommes, ce n'est pas seulement la Syrie arabe, c'est la Montagne elle-même qui proteste contre les procédés de notre politique libanaise.

Voulez-vous que je vous lise la protestation du gouvernement régulier libanais contre l'attitude actuelle de nos fonctionnaires? Le grand conseil, organe régulier de la représentation nationale du Liban, a protesté solennellement il y a quelques jours contre les atteintes que nous avons déjà portées à son autonomie, à son statut, garanti par les puissances elles-mêmes. Il formule des observations polies, mais fermes : il réclame la liberté pour son pays. Nous sommes fiers, nous, socialistes, de réclamer pour tous les peuples, quels qu'ils soient, l'indépendance, le droit de disposer d'eux-mêmes, pour lequel, disiez-vous,

les peuples ont saigné durant quatre années. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est au reste la meilleure façon de soutenir les vrais intérêts français dans le Levant!

M. LÉON DAUDET. — La liberté bolcheviste!

M. MARCEL CACHIN. — Si vous respectez, comme vous le devez, le droit de ce peuple dont une grande partie a reçu l'éducation française; si vous lui assurez, non pas l'esclavage déguisé, mais l'indépendance totale, alors il sera prêt à acclamer la France comme sa vraie libératrice! Vous l'aurez débarrassé du joug séculaire des Turcs, vous lui aurez garanti sa vie autonome et une : vos commerçants, vos industriels, vos techniciens y pourront défendre les intérêts de notre nation.

Mais si vous persévérez, au contraire, à envoyer là-bas des troupes chargées d'imposer une domination plus ou moins déguisée, alors la France risque de perdre définitivement le bénéfice de toute l'éducation libérale qu'elle a donnée à ce peuple pendant des siècles. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je termine en vous disant que la paix avec la Russie, la paix en Orient, la paix dans toute l'Europe et dans l'univers, sont à l'heure actuelle une nécessité urgente. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le 6 février, M. Millerand, président du Conseil, a répondu au nom du gouvernement aux différentes interpellations dont les auteurs avaient entrepris la Chambre la veille. Au sujet des affaires d'Orient, il s'est exprimé en ces termes :

Plusieurs traités de paix restent en suspens. Celui avec l'Autriche est devant vous. En ce qui concerne le traité avec la Hongrie, celle-ci a demandé aux Alliés une prolongation de délai jusqu'au 12 février qui lui a été accordée. Enfin, j'ai reçu, hier soir, la nouvelle officielle que le Sobranié bulgare venait de ratifier le traité; il vous sera soumis incessamment. (*Très bien! très bien!*) Reste, Messieurs, à continuer de négocier et à conclure le traité avec la Turquie.

Nos intérêts matériels et moraux dans cette partie du monde sont considérables. L'honorable M. Marcel Cachin parlait hier avec une nuance de dédain de ces intérêts qui datent des croisades. N'y eût-il que ceux-là, le gouvernement français, qui a charge de la renommée de la France, n'aurait pas le droit de les oublier. (*Applaudissements.*)

C'est M. Clemenceau qui, à cette tribune, parlait éloquentement de la France soldat de l'idéal, jadis soldat de la foi, puis soldat de la liberté, aujourd'hui soldat de la justice. (*Applaudissements.*) C'est de ces luttes pour l'idéal que sont faits la grandeur et le rayonnement de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne sommes pas disposés à les oublier, ni à méconnaître les devoirs qu'ils nous imposent. (*Applaudissements.*)

Aussi bien, Messieurs, il est d'autres intérêts et de plus récents et de plus tangibles que nous avons à défendre en Orient.

On a rappelé avec infiniment de raison, et ces établissements scolaires et charitables qui se réclament du nom français, et ces intérêts financiers et économiques que nous n'avons pas le droit de méconnaître et que c'est notre premier devoir de défendre. (*Applaudissements.*)

C'est parce que le gouvernement a la pleine conscience de ces intérêts et de son devoir qu'avant de me rendre à Londres, j'ai tenu à formuler une demande aussitôt accueillie par nos amis Anglais. Il a été nettement convenu qu'après les conversations que je serai heureux d'avoir avec nos amis Anglais et Italiens et avec les ambassadeurs des autres puissances alliées à Londres, les délégués turcs,



pour la suite des négociations du traité avec la Turquie, seront convoqués à nouveau, dès la prochaine session de la Conférence de la Paix à son siège officiel, Paris, où aura lieu la rédaction définitive des clauses du traité. (*Très bien! très bien!*)

C'est à Paris également que seront échangées les signatures et les ratifications du traité.

Ce traité, on l'a dit avec raison, a été précédé par certains accords particuliers et c'est ici qu'apparaît, j'ose le dire, l'excellence de la méthode que le gouvernement a été heureux de mettre en pratique, d'accord avec la Commission des Affaires étrangères. Si le temps me l'avait permis, j'aurais communiqué à la Commission, dès sa dernière séance — j'aurais l'honneur de lui communiquer à la prochaine séance où je dois me rendre, c'est-à-dire mardi — certains documents tels que l'accord franco-anglais, auquel a fait allusion M. Marcel Cachin et certaine décision du Conseil suprême en vertu de laquelle ont été envoyées en Syrie des forces françaises relevant des troupes britanniques.

Sur le chiffre de ces troupes françaises, M. Marcel Cachin je le trouve tout naturel, a sollicité du Gouvernement des précisions. Il ne m'en voudra pas si je demande à réserver ces précisions ainsi que les documents que j'annonce pour la commission des affaires étrangères, dont, d'ailleurs, il fait partie.

Et c'est ainsi, Messieurs, qu'en plein accord avec le Parlement, communiquant à ses commissions des documents qu'il ne serait pas sans inconvénient, en ce moment, de livrer à un débat public, nous pourrions poursuivre une politique étrangère dans laquelle, je vous en donne l'assurance, il n'y aura ni échappatoire ni, pour reprendre une expression de son éminent président, « secret du ministre ».

M. LOUIS BARTHOU. — Vous avez démocratisé mon expression. (*On rit.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Forcément.

La Commission des affaires étrangères et la Chambre connaîtront ainsi tout ce qu'elles doivent connaître et je n'ai pas besoin d'insister sur ces distinctions que tout le monde, de quelque côté de la Chambre qu'il siège, est unanime à approuver : pas de diplomatie secrète (*Très bien! Très bien!*) c'est-à-dire point de décisions prises à l'insu du Parlement. (*Applaudissements.*)

M. LOUIS BARTHOU. — Très bien!

M. ARISTIDE BRIAND. — Il n'y en a jamais eu.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais qu'il n'y ait pas de diplomatie secrète, cela ne veut pas dire que les conversations qui précèdent les décisions se feront sur la place publique. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. LOUIS BARTHOU. — Tout ce que nous avons demandé, Monsieur le président du conseil, — et nous sommes unanimes à la commission des affaires étrangères pour l'attendre de vous, — c'est que nous ne soyons pas en présence du fait accompli. (*Très bien! très bien!*)

M. ERNEST LAFONT. — C'est le contraire de ce que vient de promettre M. le président du Conseil. (*Dénégations sur divers bancs.*)

M. ARISTIDE BRIAND. — Permettez-moi d'ajouter que, comme président du conseil, en 1916, alors que furent négociés avec la Russie et l'Angleterre, les accords concernant l'Asie-Mineure, je me suis fait un devoir d'aller, à plusieurs reprises, devant la commission des affaires extérieures, dont faisait partie l'honorable M. Cachin, et que je l'ai mise au courant de toutes ces négociations. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si l'honorable M. Lafont n'avait pas eu l'esprit si prompt, j'allais au devant de son interruption, car je n'en ai pas fini avec les explications que je veux donner à la Chambre sur les directives que compte suivre le Gouvernement.

M. Cachin, hier, a parlé, à propos de la Syrie, de desseins qui menaceraient l'indépendance de ses populations.

Jamais, Messieurs, de pareils desseins n'ont été dans la pensée d'aucun gouvernement français, pas plus de celui de l'honorable M. Briand que de ceux qui lui ont succédé, ni de celui qui est en ce moment au pouvoir. C'est calomnier la France et la calomnier gratuitement que lui prêter une politique de conquête, qui n'a jamais été dans ses intentions. (*Vifs applaudissements.*)

Ce qu'elle veut, ce qu'elle se propose, c'est précisément ce qu'on lui demande, c'est d'apporter aux populations, sous les plis de son drapeau, une bonne administration, une justice exacte, autant de bienfaits dont peut-être jusqu'à présent ces populations ont été trop complètement privées. (*Applaudissements.*)

En écoutant hier certains reproches, aussi anticipés qu'injustes, faits à la politique française, je croyais entendre comme l'écho de certaines calomnies que, pendant des années et des années, les gouvernants allemands ont dirigées contre notre pays... (*Vifs applaudissements au centre et à droite et sur plusieurs bancs à gauche. — Bruit prolongé.*)

M. MARIUS MOUTET. — C'est indigne de vous! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. MARCEL CACHIN. — Nous avez oublié Saint-Mandé.

M. JULES UHRY. — Nous sommes tout aussi patriotes que vous.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez faire silence, Messieurs.

M. CHARLES BARON. — Nous demandons des excuses.

M. MARCEL CACHIN. — Retirez cela! (*Bruit.*)

M. VAILLANT-COUTURIER. — Je suis un ancien combattant. Je proteste contre un semblable langage. Il est inadmissible. (*Exclamations et bruit au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Et maintenant, Messieurs, que vous avez manifesté vos sentiments, je vous prie d'écouter M. le président du Conseil.

M. CHARLES BARON. — Nous demandons des explications ou des excuses. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il n'y a eu, Messieurs, dans les paroles que j'ai prononcées, pas plus que dans ma pensée, rien qui pût éveiller la susceptibilité légitime d'aucun membre de cette Chambre. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. MARIUS MOUTET. — On a assassiné Jaurès avec des paroles comme celle-là! (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai voulu dire, et j'ai dit, et je le répète, que c'est calomnier la France que lui prêter en Syrie, comme, sans prétendre faire aucun rapprochement entre les deux situations, on le lui a prêté au Maroc, le dessein de faire une politique de conquête et d'oppression, alors que, partout où elle a été et où elle va, la France apporte avec elle la libération et la justice. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Interruptions et bruit à l'extrême gauche.*)

**L'Arménie, État indépendant.** — Dans la première moitié du mois de janvier dernier, le Conseil suprême des Alliés a décidé de reconnaître l'indépendance *de facto* de l'Arménie. A plus d'un titre, cette décision a son importance; elle préjuge dès maintenant les résolutions qui seront prises par les Alliés et qui inspireront les clauses de la paix avec la Turquie au sujet de l'Arménie.

Les Arméniens ont naturellement accueilli cette décision avec une très grande joie. Au nom de tous ses coréligionnaires, le Catholicos d'Etchmiadzin a presque aussitôt expédié un télégramme à l'archevêque de Cantorbery, afin de remercier



ce prélat de ses efforts infatigables en faveur de la cause arménienne. « Je vous prie, ajoutait le Catholico, de ne pas abandonner notre cause jusqu'à ce que la grande, l'indépendante Arménie, l'Arménie unie ait été reconnue par tout le monde, et j'ai confiance qu'il en sera ainsi. Je vous bénis, vous et le grand peuple anglais. »

**Les incidents de Syrie.** — Nous avons fait allusion dans une autre partie de l'*Asie française* aux incidents qui se sont récemment produits en Syrie, et qui sont autant de suites d'autres incidents, dont nous avons parlé dans notre dernière chronique. Il convient d'y revenir ici de façon un peu moins brève.

C'est surtout dans le Nord de la province d'Alep, aux alentours de Marache et d'Ourfa que se sont passés les faits les plus graves. Là, au début de janvier, les détachements français envoyés dans le pays pour maintenir l'ordre se sont vus attaqués par de nombreux groupes d'indigènes. Rien que de naturel à ce qu'il en ait été ainsi quand on se rappelle que, depuis longtemps déjà, les populations de cette partie du pays, comme aussi du Nord de la Cilicie, ont été singulièrement travaillées par les Jeunes-Turcs d'abord, puis par les nationalistes de Mustapha Kemal. On se rendra compte de la propagande faite par les premiers en Cilicie en lisant l'article publié par M. G. Gautherot, dans le *Correspondant*, sur le rôle et l'œuvre des troupes françaises en Cilicie avant l'arrivée du général Gouraud. Nous pourrions par ailleurs, si la place ne nous manquait, donner des preuves de l'activité déployée par les nationalistes dans ces parties montagneuses du Nord de la Syrie, intermédiaires de l'Anatolie et du Kurdistan, que sillonnent de mauvais chemins partis de la haute vallée du Djihoun. Là aussi, d'autre part, les agents de l'émir Feïçal ont agi contre nous, dans le même sens que les nationalistes, sinon d'accord avec eux; et comme par surcroît, en quittant le pays, les Anglais avaient laissé aux indigènes des armes perfectionnées, des canons, des mitrailleuses et des munitions, ces derniers n'ont pas craint d'attaquer nos soldats. Ceux-ci ont riposté vigoureusement; en force ils ont occupé Marache, où la colonne commandée par le colonel Normand a rejoint le général Guerrette, et grâce aux mesures énergiques prises par le général Gouraud, le calme est revenu dans la contrée. Calme tout de surface, d'ailleurs, et qui ne durera probablement pas longtemps; dès maintenant, on signale la formation de nouveaux groupements d'irréguliers turcs dans le pays montagneux qui sépare Marache et Ourfa, et on prétend que ces groupes se dirigeraient vers Marache. Au reste, nos troupes ont évacué cette ville importante, peuplée de près de 60.000 âmes et qui possède différentes industries; elles se sont contentées de laisser, à la garde de la mission américaine, une cinquantaine de blessés intransportables; elles se bornent actuellement à protéger la voie ferrée entre Adana et les stations situées au Nord-Ouest d'Alep.

Leur retraite a-t-elle eu pour conséquence ces massacres d'Arméniens dont parlent certains télégrammes venus de Smyrne, à Zeytoun par exemple? Rien, jusqu'à présent du moins, n'est venu confirmer cette nouvelle, ni non plus l'arrivée de 50.000 Turcs et Kurdes de Mustapha Kemal dans la Cilicie montagneuse.

Ce n'est pas seulement en Cilicie que des conflits ont eu lieu entre Français et indigènes. Il y en a eu dans le sandjak d'Alexandrette, dans les régions de Merdjajoun, de Sour et de Latakié. Ce sont sans doute, là encore, les résultats de la propagande des extrémistes chérifiens et des nationalistes turcs. Quant aux bruits relatifs à l'effervescence fomentée dans la région de Saïda et de Sour par des émissaires anglais désireux de pousser vers le Nord, lors de la révision de l'accord provisoire de 1916 et du traité de paix, la frontière de la Palestine, on ne saurait vraiment y ajouter foi.

**La vie économique en Palestine.** — La vie économique en Palestine se réorganise peu à peu. A Jérusalem, une Chambre de commerce vient d'être créée, qui s'occupe de tous les intérêts économiques de la région et qui se propose de faire construire un brise-lames à Jaffa. Elle étudie, en coopération avec la Société Pro-Jérusalem et la Municipalité, la délicate question des annonces commerciales dans les rues de Jérusalem, et il est à noter que des mesures sont à l'étude pour s'opposer à tout ce qui pourrait diminuer le prestige ou la dignité de la Ville Sainte.

De son côté, « l'Organisation Sioniste » publie des informations sur le mouvement des importations, qui, en janvier 1920, a augmenté de 111.500 livres par rapport à octobre 1919. Elle publie des brochures et des informations sur les poids et mesures en Palestine, la législation des sociétés, les lignes de chemin de fer et la réglementation douanière. C'est ainsi qu'elle annonce que des services de transport automobile fonctionnent deux fois par jour entre Jérusalem et Jaffa, Schéchem, Hebron et Jéricho. Depuis septembre fonctionne entre Jaffa et Beyrouth un service quotidien qui fait le trajet en huit heures, tandis qu'auparavant le voyage durait quinze jours par mer et quarante-huit heures par terre. D'autre part le service des chemins de fer s'est beaucoup amélioré dans les dernières semaines. Il y a un express journalier du Caire et d'Alexandrie à Jérusalem, Jaffa et Caïffa, express comportant wagon-restaurant, wagons Pulmann et wagons lits. Le voyage par mer a été amélioré. Il y a quatre lignes exploitées par des compagnies européennes qui touchent aux ports de Palestine, et d'autres sont en voie d'organisation. Enfin le premier bateau battant le pavillon national juif vient de mouiller devant Jaffa.

---

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.



## Extrême-Orient

### CHINE

**L'activité industrielle japonaise; ses progrès en 1917.** — Le mouvement du boycottage des produits japonais que nous avons déjà signalé en Chine n'a cessé de se manifester au cours des dernières semaines, d'une manière très intense.

On s'explique parfaitement ces manifestations quelque peu brutales, quand on voit quelle influence les Japonais ont su, au cours de la grande guerre, se ménager dans le pays. Auparavant déjà, ils avaient acquis en Chine une situation très considérable; mais combien, durant les dernières années à la faveur de l'effacement plus ou moins continu, plus ou moins accentué aussi, des Occidentaux, ils ont su développer et accroître leur rôle! *L'Asie française* en a déjà fourni plus d'une preuve; en voici d'autres, tirées d'une excellente étude sur « le mouvement industriel et minier de la Chine, en 1917, » qu'a publiée en mai-juin 1919 le *Bulletin économique de l'Indochine*. L'auteur de ce travail, M. Chenet, attaché commercial de l'Indochine pour les pays d'Extrême-Orient, montre qu'en l'année 1917, une foule de produits chimiques étaient fabriqués en Chine et notamment dans la province de Kouan-toung, sous l'impulsion et la dépendance plus ou moins directe du Japon: oléine, glycérine, acide sulfurique, acide lactique, poudre de talc, amidon, stéarine, carbure de calcium, sulfate d'ammoniaque, soude caustique, etc. Il montre encore bon nombre d'articles japonais se substituant vers cette même date, grâce à leur bon marché en même temps qu'à l'amélioration constatée dans leur qualité aux articles similaires d'autres provenances étrangères. C'est le cas pour le papier pour certaines cotonnades (tout au moins pour celles qui ont été très améliorées), pour les fils de coton, les tresses et garnitures de coton, les fils imitation or et argent, les accessoires d'électricité, les articles en émail, bols, cuillères et cuvettes enfin les savons et les articles en caoutchouc. Par contre, ni les lainages ni les couleurs d'aniline, ni la verrerie, ni la machinerie, ni les aiguilles fabrication nipponne ne peuvent rivaliser avec les produits similaires d'origine européenne ou américaine; la qualité en est trop inférieure! Mais ne comprend-on pas que les Chinois se montrent préoccupés, effrayés de l'emprise nipponne et qu'ils témoignent de leur désir d'y échapper?

Cette crainte et ce désir se comprennent d'autant mieux que l'on pénètre davantage dans le détail et que l'on se rend un compte plus précis des progrès réalisés par le commerce nippon dans toutes les directions, même là où nous venons de voir l'industrie japonaise en posture relativement mauvaise. En 1917, du fait des événements

c'est-à-dire de l'entrée des États-Unis dans la grande guerre, les machines agricoles américaines, qui avaient commencé d'être introduites en Chine en 1916, n'y ont été importées qu'en nombre très réduit, au grand bénéfice de la machinerie nipponne concurrente; une bonne partie des affaires réalisées en Chine de ce fait en 1917 l'a été au bénéfice du Japon. Du matériel de brasserie importé en 1917 dans le ci-devant céleste Empire, le total représente une somme de 87.322 haï-kouan taëls, sur lesquels 85.733, soit la presque totalité représentent la part de l'Empire du soleil levant. Si, en 1917, l'importation totale des machines-outils a crû de presque 200 0/0 par rapport à celle de 1916, l'importation particulière du Japon a fait mieux encore: elle a progressé de 300 0/0!... Voilà des chiffres d'ensemble; voici maintenant une indication relative au seul port de Tientsin; c'est le Japon qui a fourni à ce port, dans le courant de l'année 1917, tout le matériel électrique nécessaire. L'ambition, sinon l'activité nipponne, s'étend jusqu'au Yunnan, qu'une mission commerciale de Tokio a visité au cours du premier trimestre de cette même année 1917 (1).

Cet ensemble de faits méritait d'être signalé. Il montre combien grande est l'activité japonaise et quels sérieux progrès l'effacement momentané de la concurrence européenne, au cours de la grande guerre, lui a permis de réaliser en Chine au cours de la seule année 1917. Il contribue d'autre part à expliquer ce mouvement de résistance que l'on comprendra mieux encore, le jour où on saura exactement combien forte est l'emprise japonaise, non pas seulement sur leur conquête de Kiao-tchéou, mais sur la province du Chang-toung et de l'autre côté de la mer, sur les rivages de la Mandchourie.

### JAPON

#### Les Japonais aux Nouvelles-Hébrides.

— De tous les côtés, l'activité nipponne se montre extrêmement intense; elle déborde, nous l'avons déjà montré, les bornes de l'archipel lui-même et de ses colonies et se répand par tout l'Extrême-Orient et sur toute l'étendue de l'Océan pacifique. Une preuve nouvelle nous en arrive d'Australie, et a trait aux Nouvelles-Hébrides.

Nous ne rappellerions ici ni le régime de condominium franco-britannique sous lequel est placé ce riche archipel mélanésien, ni les ambitions australiennes sur sa totalité, si ces faits n'expliquaient pas les craintes que vient de manifester M. Edward Jacob, un avocat de Sydney, l'auteur d'un livre sur la France et l'Angleterre aux Nouvelles-Hébrides (*France and England in the New Hebrides*; Sydney, George Robertson

(1) Systématiquement nous laissons en dehors de cette note la Mandchourie et Kiao-tchéou, sur lesquels nous reviendrons ailleurs.



et Cie, s. d., in-16). M. Jacomb constate que, par suite du système de travail appliqué aux Nouvelles-Hébrides, la population indigène disparaît très rapidement; l'idée de la remplacer par une main-d'œuvre jaune est donc née dans l'esprit des propriétaires et voici que les Japonais arrivent en grand nombre dans les îles sur lesquelles flotte le pavillon français. Malheureusement, M. Jacomb ne précise pas sur quelles données s'appuient ces affirmations; il ne montre pas sur quels chiffres s'étaient ses craintes de voir la France vendre, dans un avenir plus ou moins éloigné, les Nouvelles-Hébrides au Japon. Le fait n'en est pas moins intéressant à noter. Il montre comment les progrès réalisés que les Nippons, non pas seulement dans les petits archipels conquis par eux sur les Allemands (nous reviendrons sur l'œuvre accomplie par eux aux Marshall), mais par toute la Polynésie, peuvent amener certains esprits inquiets à voir les Japonais déborder de la zone d'influence où ils souhaiteraient les confiner, c'est-à-dire des terres insulaires situées au Nord de l'Equateur.

## ASIE ANGLAISE

**Fêtes en l'honneur de la paix.** — Du 13 au 17 décembre ont été célébrées de grandes fêtes à l'occasion de la signature de la paix. Ce sont surtout les troupes qui y ont participé; il y eut sports militaires, distribution de couvertures, gratifications aux soldats mutilés, repas pour les indigents. A Madras, le gouverneur a tenu un grand durbar. A Calcutta, le gouverneur a assisté à un banquet monstre offert à 15.000 pauvres. A Patna, le lieutenant-gouverneur de Bihar et Orissa a inauguré une exposition industrielle et agricole.

La fête a été célébrée aussi dans les Etats indigènes. Mais, en plusieurs endroits, les indigènes se sont abstenus, conformément au mot d'ordre donné à la Conférence pan-indienne du Califat réunie à Delhi le 23 novembre dernier.

**La situation.** — La proclamation du roi Georges V accompagnant la promulgation de la réforme constitutionnelle (V. le dernier numéro de l'*Asie française* p. 36) a été bien accueillie par la presse de Bombay, surtout, semble-t-il, à cause des mesures de clémence qu'elle annonce. Le *Bombay Chronicle*, organe des nationalistes, applaudit en termes lyriques à la nouvelle de la visite du prince de Galles. L'enthousiasme semble encore plus grand à Calcutta: l'*Englishman* dit que le prince recevra dans l'Inde un accueil qui fera pâlir l'affluence et les acclamations du Canada. En attendant, et pour s'entraîner, on a fait une

course à Calcutta dans une voiture à quatre chevaux.

M. Samarth, secrétaire de la députation du parti modéré auprès de la Commission Selborne, a déclaré, avant de quitter l'Angleterre, qu'il était plein d'espoir sur les heureux effets de la nouvelle constitution.

Réjouissances officielles et ardeur officieuse de ces acclamations ne doivent pas nous aveugler sur la gravité de la situation.

De quelque côté que l'on regarde, on aperçoit des points noirs à l'horizon. Sur la frontière nord-ouest, les Waziris, secondés par des Afghans, continuent d'attaquer les troupes anglaises. A Bombay, plus de 200.000 ouvriers sont en grève. L'émotion causée par l'enquête de la Commission Hunter n'est pas encore calmée. Les Musulmans continuent leur agitation au sujet de la question du Khalifat. La situation monétaire ne laisse pas d'être inquiétante. Une délégation des Indiens du Transvaal vient en Angleterre pour exposer leurs griefs.

Est-ce pour toutes ces raisons que M. Montagu s'est trouvé subitement malade? Le 29 janvier, il a quitté Londres, et va faire, disent les journaux, un séjour prolongé dans une maison de santé.

**Grèves à Bombay.** — Le 12 janvier, une dépêche annonçait que plus de 200.000 ouvriers occupés dans les filatures s'étaient mis en grève sans formuler de demandes précises. Mais, dans une lettre adressée au *Manchester Guardian*, M. Horniman (directeur du *Bombay Chronicle*, et vice président du Satyagraha Sabha, expulsé de Bombay en avril dernier) prétend que, le 14 décembre, à Bombay, ces ouvriers avaient voté les revendications suivantes:

Réduction des heures de travail de douze à neuf, une heure d'interruption dans la journée au lieu d'une demi-heure, aucun enfant au-dessous de 12 ans ne devra être employé dans les usines; instruction primaire obligatoire pour les enfants des ouvriers; unification des règlements dans toutes les usines, les amendes et les salaires non réclamés devant servir à améliorer le bien-être des ouvriers; service médical gratuit; création de crèches, de maisons ouvrières, de sociétés coopératives; les ouvrières devront être surveillées par des femmes instruites et non par des hommes; nomination d'une commission qui étudiera la question de la vie chère et celle du salaire minimum.

Ces revendications, qui ne pèchent pas par excès de modération, furent, en tout cas, adoptées dans des réunions tenues par les ouvriers quelques jours après le début de la grève, qui s'étendait déjà à plusieurs sociétés huilières. Le 20, les représentants des grévistes discutèrent les propositions des patrons; ils déclarèrent que les ouvriers étaient prêts à reprendre le travail, à la condition que leurs demandes seraient examinées dans un délai de quatre à cinq jours; ils récla-



maient aussi la nomination d'une commission pour examiner la situation générale dans les filatures.

Mais déjà les choses se gâtaient. Le 16, plusieurs milliers d'ouvriers des docks s'étaient mis en grève, réclamant une augmentation de salaire, et un mois de gratification. Le 20, la foule des grévistes arrêta des tramways et des voitures, et força les voyageurs à descendre; invités à se disperser, ils répondirent par des volées de pierres; finalement la troupe dut faire feu. Il y eut un tué et cinq blessés. Toutes les boutiques du quartier des filatures furent fermées. Le travail ne fut pas repris le 26, comme on s'y attendait. Des grévistes voulurent empêcher le travail qui continuait dans une filature; ils lancèrent des pierres sur la troupe, qui répondit par des coups de feu.

**Le Congrès national d'Amritsar.** — Nos lecteurs n'ont pas oublié le caractère du discours prononcé à l'ouverture du Congrès national indien d'Amritsar par M. Notilal Nehru (v. *l'Asie française* de janvier 1920, p. 65); non moins outrancières ont été les paroles du président de la Ligue musulmane, Hakim-Ajmal-Khan, le 29 décembre 1919, devant le Congrès; celui-ci a violemment stigmatisé à son tour la répression des troubles du Pendjab et la conduite du gouverneur. Il a préconisé la continuation de la lutte constitutionnelle et l'union plus intime des Musulmans et des Hindous pour que la réforme de la Constitution ait son plein effet. Au sujet de la question du Califat, il a déclaré: « On ne peut pas demander aux Musulmans d'oublier que des non-Musulmans ne peuvent pas avoir même un semblant de droit à posséder un mandat ou un autre pouvoir sur les territoires, berceau de l'Islam, où se trouvent les Lieux Saints. Si l'on foule aux pieds les sentiments des Musulmans, on créera une agitation non pas passagère, mais éternelle, dans le monde musulman, ce qui équivaldra à éveiller de propos délibéré des sentiments hostiles chez un peuple inoffensif. » Il a aussi critiqué vivement l'accord anglo-persan, qui, selon lui, met le comble à l'anxiété des Musulmans de l'Inde.

**La question du Califat.** — Dans notre dernière chronique; nous avons signalé (p. 38) la réunion de la Conférence pan-indienne du Califat tenue à Delhi le 23 novembre 1919 et les résolutions qui y furent votées. Cette assemblée avait-elle qualité pour parler au nom des 70 millions de Musulmans de l'Inde? ou faut-il voir là une machination, plus politique que religieuse, organisée par l'agitateur Gandhi?

Quoi qu'il en soit, le mouvement continue. Le 19 janvier, une députation de Musulmans et d'Hindous, se réclamant de la Conférence pan-indienne du Califat et présidée par M. Shankatali, a remis une pétition au vice-roi. Cette pétition réclamait à nouveau le maintien de la souverai-

neté du sultan sur l'Empire turc d'avant-guerre et les Lieux Saints des Musulmans. Le vice-roi a répondu qu'il n'avait jamais été dans les intentions de la Conférence de la Paix de chasser les Turcs d'Europe. Le lendemain, la députation a publié un compte rendu de cette entrevue. Elle constate que la réponse du vice-roi fut courtoise, mais non satisfaisante. Elle pose comme revendication minima que l'Arabie, délimitée par les autorités musulmanes, et les Lieux Saints de l'Islam restent sous la domination du Calife. Elle demande au gouvernement anglais de ne pas conclure une paix qui mettrait la loyauté des Musulmans à une épreuve injustifiée. Les passages suivants méritent de retenir notre attention: « Le maintien du Califat en temps que pouvoir temporel aussi bien que spirituel est moins une partie de la foi musulmane que l'essence même de cette foi. Le pouvoir temporel est l'essence même de l'institution du Califat, et les Musulmans ne peuvent absolument pas consentir à un changement dans son caractère ni à un démembrement de l'empire... Même si les Turcs ottomans pouvaient être amenés à consentir à un tel règlement, il resterait aussi inacceptable que jamais pour tout Musulman croyant... Un règlement inacceptable, aussi bien pour les Indiens musulmans que pour les non-musulmans, maintenant heureusement réunis et s'appuyant les uns les autres, n'apportera pas la paix, parce qu'il n'apportera ni sentiment de justice ni satisfaction. Aucun Musulman qui espère le salut et le demande dans ses prières ne connaîtrait dorénavant de repos, et il ne pourrait aspirer au salut qu'en obéissant aux principes de l'Islam, quelque pénibles que puissent être les conséquences. »

La délégation chargée de soumettre ces revendications au gouvernement anglais est partie pour l'Angleterre. Elle se compose de Sir Fusalbhoy Currimbhoy, négociant de Bombay, M. Mahomed Ali, ancien rédacteur en chef du *Comrade*, M. Hossein, ancien rédacteur en chef de *l'Independent*, Mulana Sulaiman, prêtre populaire, et M. Hyat, d'Aligarh, secrétaire. (Mahomed Ali est l'un des deux agitateurs musulmans incarcérés au moment des troubles du Pendjab, relâchés à la suite de la proclamation du roi, qui furent reçus par des acclamations au Congrès de la Ligue musulmane à Delhi et y jouèrent un grand rôle).

**Les troubles du Pendjab.** — En dépit des critiques formulées par les milieux officiels indiens, des mesures de clémence continuent à être prises à l'égard des instigateurs des troubles d'avril dernier. M. Gandhi a été autorisé à rentrer au Pendjab. Les dispositions relatives à l'entrée dans l'Inde des sujets anglais et indiens ont été rapportées. On a relâché nombre d'individus condamnés à la suite des troubles de Gujerat; beaucoup de peines ont été réduites et toutes les confiscations de bien rapportées. Le vent est à l'indulgence, comme le recommande la proclamation royale du 23 décembre.



\* \* \*

La Commission Hunter poursuit son enquête.

A Ahmedabad, le principal témoin entendu a été M. Gandhi. Celui-ci a essayé de justifier sa conduite; pour protester contre les Rowlatt bills, il avait préconisé la grève; mais les excès auxquels se livra la populace étaient tout à fait injustifiés; ce fut la nouvelle de son arrestation qui provoqua les désordres. De la déposition de M. Chatfield il ressort que l'intervention de M. Gandhi contribua à calmer la foule. Tant à Ahmedabad qu'à Viramgam, la troupe tira 729 coups de feu; il y eut 28 tués et 151 blessés soignés à l'hôpital.

A Bombay, la Commission n'a entendu que trois témoins, ceux-ci ont été d'accord pour déclarer que les troubles avaient été causés par la nouvelle de l'arrestation de M. Gandhi.

La Commission s'est ensuite rendue à Agra.

\* \* \*

Naturellement, la Commission, qui n'a pas terminé son enquête, n'a pas encore publié de rapport. Cependant le gouvernement de l'Inde a jugé à propos de justifier par avance sa conduite dans une série de rapports anonymes parvenus en Angleterre le 18 décembre. Il peut paraître bizarre que la défense précède ainsi le rapport de la Commission d'enquête. Mais on comprend que le gouvernement de l'Inde cherche à dégager sa responsabilité, car, dans cette affaire, il est peut-être moins coupable que le Secrétaire d'Etat. En effet, dans une lettre ouverte adressée aux journaux, un Anglais qui arrive du Penjab et signe Punjabi dit avoir assisté en septembre, à Simla, à une réunion du Conseil législatif de l'Inde où les affaires du Pendjab furent longuement discutées; le compte rendu de cette réunion fut publié par le *Pioneer d'Allahabad* et la *Civil and Military Gazette* de Lahore; « si les journaux anglais n'en ont pas parlé, ce n'est pas la faute du gouvernement de l'Inde ». Evidemment; mais alors pourquoi M. Montagu n'a-t-il pas été mis au courant? ou, s'il l'a été, comment a-t-il pu déclarer n'avoir connu les détails de l'affaire d'Amritsar que par les journaux anglais?

\* \* \*

Cependant, en Angleterre, la polémique continue, acerbe, sur les « massacres » d'Amritsar; certaines personnes vont jusqu'à assimiler la conduite du général Dyer à celle des équipages des sous-marins allemands!

Voici un incident typique de cette polémique. Le Conseil de la commune de Bermondsey a voté dernièrement un ordre du jour constatant « son profond sentiment d'horreur et d'humiliation à la nouvelle du brutal massacre d'Amritsar » et demandant au gouvernement de poursuivre les « coupables ». Le Conseil de la cité de Westminster a jugé de son devoir de voter à l'unanimité un ordre du jour de protestation contre cette manifestation.

Signalons enfin un très curieux article paru le 31 janvier dans le *Manchester Guardian*. L'au-

teur (anonyme) établit un parallèle entre l'affaire d'Amritsar et les représailles exercées par les Athéniens contre les Mytiléniens, au commencement de la guerre du Péloponèse.

M. Bonar Law a déclaré à la Chambre des Communes que le Gouvernement ne prendrait aucune mesure avant que la Commission Hunter n'ait remis son rapport.

\* \* \*

Le *Bombay Chronicle* annonce que les chefs du Congrès National ont acheté le jardin où eut lieu la fusillade d'Amritsar afin d'en faire un lieu de pèlerinage. Ce n'est pas un indice d'apaisement, on en conviendra.

**La réforme constitutionnelle.** — Si les affaires de l'Inde ne marchent pas, ce ne sera pas faute de commissions. On vient d'instituer à Londres une Commission des réformes indiennes sous la présidence de Lord Clwyd. Son rôle sera d'examiner les règlements d'administration publique découlant de la nouvelle constitution; ces règlements seront ensuite soumis au Comité permanent de membres des deux Chambres, puis présentés à l'approbation de chacune de ces Chambres.

**Questions commerciales.** — Le 23 janvier s'est ouverte à Bombay une session de la Conférence industrielle indienne et du Congrès commercial indien réunis. Le président, Sir Fazulbhoj Currimbhoj, a demandé pour l'Inde l'autonomie fiscale; il préconise le développement de l'industrie, pour que les trois quarts de la population ne soient plus à la merci de la température. Il se réjouit que les Indiens commencent à comprendre l'importance de trois choses essentielles: la banque, la navigation, l'assurance. La seule solution de la question du change est, croit-il, la liberté de l'importation de l'or. Il demande la multiplication des Chambres de commerce et l'adjonction d'attachés commerciaux indiens aux consulats britanniques en Mésopotamie et en Afrique orientale.

## Bibliographie

**Le Liban après la guerre**, par ADIB PACHA. Edition Ernest Leroux.

Un livre sur le Liban est d'un intérêt spécialement actuel à notre époque. Le Liban, quoique d'origine ancienne, est en effet assez mal connu. Bien qu'il ait paru sur ce sujet des études particulières dans le domaine de l'archéologie ou de l'ethnographie, il manquait un travail d'ensemble, qui traitât la question dans toute son ampleur. C'est cette lacune qu'a voulu combler Adib Pacha en nous donnant un volume qui, malgré sa dimension modeste, fournit sur le Liban les détails les plus précis, autant du moins que le lui permettent les circonstances présentes créées par la guerre.

Le Liban, qui tire son nom de la chaîne de montagnes qui le traverse, est une des parties les plus fertiles et les plus peuplées de la Syrie. Actuellement, ce pays est limité



au Nord par les districts de Tripoli et d'Akkar, au Sud par le district de Saïda, à l'Ouest par la Méditerranée, et à l'Est par les districts de Baalbeck, d'El-Beka et de Mey-Ayounn, ce qui constitue une longueur de 130 kilomètres et une largeur de 31 environ.

Adib Pacha étudie successivement dans son livre toutes les questions relatives au Liban, aux points de vue géographique, ethnique, religieux, historique et administratif. Voici un bref résumé de son travail. Le climat tempéré dont jouit le Liban y attire même des habitants de l'Égypte; ceux-ci viennent y passer les mois les plus chauds de l'année. C'est cette fraîcheur du climat qui explique d'ailleurs la fertilité du pays, riche en blé, en oliviers, en mûriers; les forêts, très épaisses dans l'antiquité, ont malheureusement été en grande partie défrichées, de sorte que le Liban n'offre plus, à une certaine altitude, que des sommets rocheux et des pentes dénudées; des forêts de cèdres subsistent pourtant encore sur quelques kilomètres de longueur.

L'industrie est peu développée. La population non urbaine s'adonne à l'élevage du ver à soie et la plus grande partie du fil de soie est exportée en France. Les combustibles minéraux sont rares, la houille inexistante; par contre on trouve de nombreux gisements de fer, surtout dans la partie centrale. Mais ce qui nuit beaucoup à l'essor de l'industrie, c'est la rareté des communications pratiques; il n'existe en effet, dans tout le pays, que deux lignes de chemin de fer à une seule voie étroite. La première relie Beyrouth et Damas, et traverse tout le Liban, avec des embranchements à Homs, Hama et Alep; la seconde relie Tripoli à Homs et mesure 103 kilomètres; en outre, un tramway à vapeur dessert la côte. Les routes carrossables sont nombreuses et meilleures que dans le reste de la Syrie; la principale fait communiquer Beyrouth et Damas sur une longueur de 112 kilomètres. Malgré son développement, le réseau routier est encore insuffisant; de nombreux villages sont reliés au littoral uniquement par des chemins qu'on ne peut guère aborder qu'à dos d'âne ou de mulet. Quant au commerce, il est centralisé presque entièrement à Beyrouth; cette ville détient tout le trafic du Liban avec les pays d'outre-mer; mais le chiffre des importations dépasse de beaucoup celui des exportations.

Ce qui caractérise surtout le Liban, c'est le très grand nombre de races et de religions différentes qui s'y opposent dans un espace si restreint. A l'encontre du reste de la Syrie, où les mahométans dominent, l'élément chrétien l'emporte, et de beaucoup, dans le Liban. Les chrétiens comprennent les Maronites, les Grecs orthodoxes et les Grecs catholiques. Les Maronites, au nombre de 250.000, ont toujours été attachés à l'église romaine; ils ont une liturgie spéciale et leur langue cultuelle est le syriaque. Leur patriarche, qui porte le titre de patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, est élu par un collège d'archevêques et d'évêques, et son élection est soumise à l'approbation pontificale; ce patriarche détient, outre son influence religieuse, une importance politique considérable. Les Grecs orthodoxes suivent le rite de l'Église orthodoxe d'Orient; leur langue liturgique est le grec; ils ne reconnaissent pas la suprématie du pape. Les Grecs catholiques obéissent au contraire à l'Église de Rome; ils sont environ 33.000, forment trois congrégations, et possèdent dix-huit couvents.

À côté des chrétiens, les musulmans sont relativement peu nombreux. Le groupe le plus considérable est celui des Druses, d'origine arabe, qui a dirigé les fameux massacres de 1860. Puis, vient celui des Chiites ou Métoualis, au nombre de 25.000.

Le Liban est gouverné par une constitution politique qui lui a été imposée en 1861 à la suite de l'intervention française; décidée pour venger les massacres chrétiens, cette constitution est aujourd'hui encore en vigueur.

Le trait caractéristique en est que le Liban est administré par un gouverneur chrétien, nommé par la Sublime Porte et relevant directement d'elle. Ce fonctionnaire, qui est amovible, possède des attributions extrêmement étendues; il est investi de toutes les fonctions du pouvoir exécutif, il est chargé de l'ordre public, perçoit les impôts, nomme les agents administratifs et les juges. Il est assisté d'un conseil composé de treize membres qui arrête le budget, autorise les dépenses et centralise en ses mains toute l'administration financière du Liban. Les ressources budgétaires ordinaires proviennent surtout des contributions directes; elles sont loin de suffire aux besoins du pays. Aussi a-t-on dû, pour équilibrer le budget, réduire les traitements des fonctionnaires en fermant les écoles nationales et en ajournant les travaux d'utilité publique.

Chose plus grave! le Liban est privé d'une ressource annuelle de 100.000 livres turques (2.300.000 francs) représentant le montant des droits de douane, et qui sont perçues au profit du trésor ottoman. Il en est de même du monopole de la vente du tabac et du sel, ainsi que de la taxe sur l'alcool et les spiritueux.

Une autre caractéristique du Liban, c'est que l'instruction y est bien plus répandue que dans le reste de la Syrie, grâce aux 800 établissements scolaires qu'y ont fondés les missionnaires et ordres religieux divers, et que fréquentent 40.000 élèves des deux sexes.

La question que se pose l'auteur est de savoir ce que deviendra le Liban après la guerre, et quel sort lui réserve la Conférence de la Paix. Qu'on lui applique le régime du Protectorat, qu'on lui accorde son indépendance ou qu'il soit même annexé purement et simplement, il faudrait obtenir absolument (dit Adib Pacha) que le Liban retrouvât ses limites naturelles, celles-ci ne lui ont pas été données par les conventions de 1861. Beyrouth, Tripoli, Saïda sont, en effet, enclavées dans le Liban, sans en faire partie officiellement; ces villes en sont tributaires pour les denrées de première nécessité; or, si les districts qui constituent la province du Liban suffisaient à nourrir leur population en 1861, alors que cette province ne comprenait que 260.000 âmes, il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, le chiffre des Libanais s'est augmenté de plus de moitié; il est actuellement de 440.000 habitants pour une superficie de 4.000 kilomètres carrés, ce qui donne une densité de 110 habitants au kilomètre carré (France, 73 habitants). Aujourd'hui, les Libanais étouffent donc dans leur territoire surpeuplé, et émigrent depuis plus de trente ans; plus de 300.000 d'entre eux sont actuellement répandus aux États-Unis, dans l'Afrique du Sud et jusqu'en Australie. Cependant, des plaines fertiles comme celles de Baalbeck et d'El-Beka manquent de bras. Si ces deux districts étaient rattachés administrativement au Liban, comme ils lui appartiennent historiquement et géographiquement, le surplus de la population décuplerait leur production.

Le Liban fait donc appel aux Alliés, et spécialement à la France, pour qu'on lui restitue ces territoires qui sont absolument nécessaires à son développement industriel et commercial. Ainsi reconstitué, le Liban comprendrait une population de 750.000 âmes capables de se suffire à elles-mêmes et ses ressources budgétaires lui permettraient d'entreprendre les travaux qui lui seraient utiles; l'instruction serait plus répandue et la sécurité du pays assurée.

Telle est la solution que propose Adib Pacha et qui, nous l'espérons, sera adoptée par la Conférence de la Paix; elle seule, en effet, permettrait le complet développement de ce pays, auquel nous portons un si vif intérêt, où notre influence est si considérable, et qui nous est cher à tant de titres.

Le Gérant: A. MARTIAL.

